Grenoble & Grenoble Alpes Métropole: Un bilan des derniers mandats aux prismes de la démocratie directe, de la justice sociale et de l'écologie

Grenoble Alpes Collectif
Date de publication : 29/10/2025

Résumé synthétique

Le Grenoble Alpes Collectif porte une liste citoyenne et participative pour les élections municipales 2026 à Grenoble. Avant de construire un programme pour cette élection, nous avons voulu réaliser **un bilan des actions menées par la Ville et la Métropole, lors des deux derniers mandats, au prisme de la démocratie directe, de la justice sociale et de l'écologie**.

Sur la **démocratie directe**, la Ville de Grenoble a su impliquer les citoyens et citoyennes par des dispositifs intéressants comme les chantiers citoyens ou le budget participatif. Cependant, **ces dispositifs restent consultatifs, ils ne constituent pas des instances décisionnaires**. Pour le Grenoble Alpes Collectif, il est temps de passer un cap et de réellement impliquer les citoyens et citoyennes dans la construction de l'ensemble du budget de la municipalité et plus seulement à la marge. C'est en construisant des dispositifs de démocratie directe incluant les habitant·es en premier lieu mais aussi la société civile organisée, les services et les élu·es que les décisions prises seront plus efficaces et répondront aux attentes profondes des grenoblois·es. Par exemple, cela permettra de trouver une forme de consensus dans l'évolution de la taxe foncière, ou encore dans les projets de rénovation urbaine des quartiers populaires par et pour les habitant·es.
La Métropole, quant à elle, a multiplié les dispositifs consultatifs sans implication réelle des métropolitains et métropolitaines dans les décisions majeures comme les projets structurants de transport tel que le métrocâble ou la ZFE.

Sur la justice sociale, il nous paraît fondamental de construire des politiques publiques qui réduisent sensiblement les inégalités sociales grandissantes. Sans une plus grande égalité entre tous et toutes, impossible d'imaginer une ville et une métropole où nous décidons et faisons ensemble. Il semble que la plupart des politiques publiques mises en œuvre par la Ville et la Métropole s'accompagnent de mesures d'accompagnement, d'aides aux plus précaires, de tarifs sociaux ou encore d'exemptions, prouvant que la dimension de la justice sociale n'est pas absente. Néanmoins, il nous est apparu difficile de trouver des données précises sur l'impact social des politiques publiques menées. Par ailleurs, nous regrettons les projets menés "pour les habitant·es", mais *sans* les habitant·es : la justice sociale c'est aussi penser les politiques publiques avec celles et ceux qu'elles impactent le plus !

Sur l'écologie, la Ville de Grenoble et la Métropole ont inscrit notre territoire dans une réelle démarche de réduction des émissions, de réduction de la pollution de l'air et sonore, de gestion durable des ressources. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il faudra passer un nouveau cap mais celui-ci devra se faire avec les habitant·es en co construction et pas seulement en consultation une fois les dispositifs déjà décidés.

Pour poursuivre ce bilan aux prismes de la démocratie directe, de la justice sociale et de l'écologie, nous avons analysé plusieurs politiques publiques de la Ville de Grenoble :

- Le RIC de la Villeneuve : une expérience démocratique locale ignorée

- La piétonisation du centre-ville et des places aux enfants : des réalisations en faveur d'une ville apaisée mais une occasion manquée de penser la ville avec les habitant·es ?
- L'autorisation du burkini dans les piscines municipales : un exemple d'interpellation citoyenne dévoyée par le jeu politique
- L'augmentation de la taxe foncière : une décision majeure imposée sans débat démocratique
- L'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) : un projet de "démocratie alimentaire" peu démocratique

Nous avons fait de même pour plusieurs politiques publiques de la Métropole :

- La priorisation des grands projets de déplacement : des projets clinquants en décalage avec les besoins et enjeux du territoire
- La Zone à Faible Émission (ZFE) : symptôme d'une Métropole zélée qui a négligé d'impliquer les usager·es dans la mise en œuvre d'une politique publique aux effets controversés
- Le projet Grand'Alpe, un projet majeur pour le Sud de la Métropole, conduit davantage avec les acteurs privés qu'avec les habitant·es

Si nous avons des désaccords avec la majorité en place à la ville de Grenoble, **il ne s'agit pas d'un bilan pour ou contre l'équipe d'Eric Piolle. Nous souhaitons surtout ouvrir des perspectives pour la suite.** Nous souhaitons donner un nouveau souffle à la politique locale. Nous ne pouvons que constater et dénoncer la place qu'occupent les ambitions personnelles de certain·es, le manque de transparence des modes de prise de décision ainsi que la culture du chef au sein des partis traditionnels. Ces attitudes nuisent à la vie démocratique locale et alimentent la colère des habitant·es.

Conclusion et Perspectives

Le bilan démocratique de l'équipe Piolle est donc contrasté. Des innovations ont été lancées et ont permis de belles expériences démocratiques, mais elles se sont globalement heurtées à des obstacles structurels, culturels et financiers. L'expérience grenobloise met en lumière **la difficulté de transformer durablement les pratiques politiques locales et souligne la nécessité de changer de logiciel, de paradigme.**

L'organisation d'une culture de la démocratie directe au niveau municipal et métropolitain apparaît comme fondamentale pour permettre aux habitant·es des petites communes, comme des grandes, d'être véritablement acteurs et actrices des décisions métropolitaines qui les concernent et qui impactent directement leur quotidien.

L'organisation d'assemblées citoyennes décisionnaires au niveau communal et métropolitain permettrait de pallier l'un des principaux biais de l'approche actuelle en liant directement la volonté des habitant·es aux décisions politiques locales.

Le Grenoble Alpes Collectif est convaincu que notre territoire a le potentiel pour incarner cette transformation et démontrer que les citoyen·nes sont capables de décider

eux-mêmes directement des politiques principales qui les concernent. Si nous voulons proposer une alternative au fonctionnement actuel sans tomber dans la dérive autoritaire du fascisme, il nous faut proposer une alternative pragmatique et éprouvée. Cette expérimentation locale à grande échelle de la démocratie directe pourrait servir de tremplin à une transformation collective des institutions locales et nationales, ouvrant la voie à une constituante.

Au-delà de cette ambition de transformation profonde de nos institutions, l'organisation d'un autre fonctionnement politique, centré sur la coopération, rendra notre territoire plus robuste face aux défis climatiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés. Le renforcement de la coopération au sein de notre territoire ne pourra qu'être bénéfique, nous rendant collectivement plus résilients et mieux préparés pour l'avenir. **Décider ensemble est un prérequis indispensable pour construire une société solidaire face aux crises.**

Avertissement

Dresser le bilan des décisions prises par la Ville de Grenoble et la Métropole Grenoble Alpes ces dernières années, ce n'est pas oublier ce qui a précédé aux exécutifs actuels.
La candidature d'Alain Carignon pour les municipales de 2026 soulève de grandes inquiétudes quant à l'avenir de la démocratie locale et de la qualité de vie à Grenoble. Son passé judiciaire, incluant la plus longue peine de prison ferme d'un politique pour corruption, pose des questions sur sa capacité à gérer la ville de manière éthique. Sa gestion antérieure de Grenoble a été marquée par une augmentation significative de la dette municipale et des controverses sur la privatisation de certains services publics. Ces antécédents suscitent des préoccupations quant aux conséquences potentielles de son retour à la mairie.
Nous nous inscrivons donc en opposition totale avec le projet politique d'Alain Carignon et de son équipe. Car le problème n'est pas uniquement Alain Carignon mais le système de corruption dont il a été la face immergée de l'iceberg. À titre d'exemple, l'un de ses soutiens politiques a été condamné pour escroquerie[1] et un élu membre de son groupe au conseil municipal a été condamné à une peine de prison avec sursis[2] .

[1] France Bleu, Grenoble : l'élu d'opposition Nicolas Pinel définitivement condamné à deux ans de prison ferme
[2] Place Gre'Net, L'élu d'opposition de Grenoble Chérif Boutafa condamné en appel à 18 mois de prison avec sursis

Résumé synthétique....2
Avertissement....5
Introduction....9
Méthodologie....9
Un bilan au prise de la démocratie directe : analyser comment les décisions sont prises....9
Un bilan au prisme de la justice sociale : analyser l'impact des décisions sur les inégalités....9
Un bilan au prisme des limites planétaires et de l'écologie : analyser l'impact des décisions dans un monde aux ressources limitées....10
Partie 1 : Analyse des politiques publiques de la ville de Grenoble....11
I. Les dispositifs de participation citoyenne à Grenoble : des promesses à la réalité. 11
Une volonté affichée de renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale....11
Analyse critique des principaux dispositifs participatifs mis en place par la mairie de Grenoble depuis 2014....12
Le budget participatif : un dispositif qui ne concerne pas les décisions structurantes....12
Les Conseils Citoyens Indépendants : des instances de démocratie directe autonomes mais qui, sans soutien politique, se sont rapidement essoufflées 14
Interpellation citoyenne : un outil puissant mais sans garantie de traductions politiques concrètes....14
Jurys citoyens : existent-ils vraiment ?....15
Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale : une mission essentielle, mais un organe de trop ?....15
Les chantiers ouverts au public (COP) : une implication concrète des habitant·es pour décider et faire ensemble....16
La convention citoyenne Covid 19 : une expérience de gestion de crise plus démocratique....17
Conclusion sur les dispositifs de participation grenoblois....17
II. Analyse des politiques publiques de la Ville de Grenoble au prisme de 4 mesures clés (2014-2025)....19
1. Le RIC de la Villeneuve : une expérience démocratique locale ignorée....20
2. La piétonisation du centre-ville et des places aux enfants : des réalisations en faveur d'une ville apaisée mais une occasion manquée de penser la ville avec les habitant·es ?....25
3. L'autorisation du burkini dans les piscines municipales : un exemple d'interpellation citoyenne dévoyée par le jeu politique....27
4. L'augmentation de la taxe foncière : une décision majeure imposée sans débat démocratique....31
5. L'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) : un projet de "démocratie alimentaire" peu démocratique....34
Conclusion de l'analyse de ces cas d'étude....40
Partie 2 : Analyse des politiques de Grenoble Alpes Métropole....42
Zoom sur la démocratie directe : Pourquoi penser la démocratie à l'échelle

métropolitaine ?....42
Zoom sur les compétences de la métropole en matière de justice sociale....44
Zoom sur les compétences de la métropole en matière d'écologie....46
I. Les dispositifs de participation citoyenne de Grenoble Alpes Métropole....47
Analyse critique des principaux dispositifs participatifs mis en place par la Métropole Grenoble-Alpes depuis 2014 : des dispositifs consultatifs sans pouvoir de décision....47
Le dispositif de pétition citoyenne métropolitaine : un dispositif récent qui a été peu utilisé....47
La Convention citoyenne métropolitaine pour le climat : une initiative ambitieuse mais seulement partiellement réussie car consultative....48
La plateforme participative en ligne Grenoble-Alpes Métropole participative : les limites d'une démocratie en ligne....50
Les Comités d'usagers thématiques (déchets, eau, etc.) : des débats techniques sans impact sur les décisions....50
Le Conseil de développement (C2D) : un dispositif légal, avec un impact limité sur les décisions politiques....51
La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : une mission essentielle, dans un organe toujours uniquement consultatif....51
L'Académie de Grenoble Alpes Métropole pour les Réfugiés (projet Agora) : une initiative louable pour le soutien des personnes exilées, mais sans pouvoir ni soutien politique....52
Conclusion sur les dispositifs de participation métropolitains....52
II. Analyse critique de trois décisions clés de la Métropole Grenoble Alpes....54
1. La priorisation des grands projets de déplacement : des projets clinquants en décalage avec les besoins et enjeux du territoire....54
2. La Zone à Faible Émission (ZFE) : symptôme d'une Métropole zélée qui a négligé d'impliquer les usager·es dans la mise en œuvre d'une politique publique aux effets controversés....59
3. Le projet Grand'Alpe, un projet majeur pour le Sud de la Métropole, conduit davantage avec les acteurs privés qu'avec les habitant·es....65
Conclusion de l'analyse de la démocratie métropolitaine....74
Partie 3 : Freins institutionnels et culturels à l'ambition démocratique, écologique et sociale à Grenoble et dans la Métropole : le point de vue du GAC....75
Contraintes budgétaires....75
Des espaces de facilitation mal(-)menés....76
Défis juridiques et tension avec l'État....76
Culture politique et résistances internes....77
Composition de l'équipe et représentativité....77
Ambitions personnelles et image politique....77
Corruption....78
Cultures politiques en tension....79
Conclusion et perspectives....80

Introduction

Méthodologie

Ce bilan est la retranscription écrite du travail de différents groupes thématiques du collectif, rassemblé en un ensemble cohérent et illustré par des études de cas. Il s'appuie sur les sources que l'on a pu trouver en ligne, l'expérience des différent·es rédacteur·ices. Il s'appuie également sur les bilans réalisés par le réseau Actions Communes et la coopérative Fréquence Commune sur la démocratie directe et son application dans les politiques locales.
Ce bilan n'a pas vocation à être exhaustif. Il n'est pas un point final, il est au contraire un point de départ pour se mettre d'accord au sein du collectif sur un constat partagé pour pouvoir ensuite construire un programme qui s'appuie sur les réussites et échecs passés.

Un bilan au prise de la démocratie directe : analyser *comment* les décisions sont prises

Ce bilan, avec une perspective démocratique des choix grenoblois et métropolitains, vise à offrir **une analyse des processus de décisions et des dispositifs participatifs** mis en place dans la ville et la métropole grenobloise au cours des dernières années. **L'objectif est d'examiner de manière critique les efforts déployés pour renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale, tout en mettant en lumière les succès, les défis et les limites rencontrés.**

Ce faisant, ce bilan entend contribuer au débat sur la transformation des pratiques démocratiques et l'implication des citoyen·nes dans la gouvernance de leur territoire.

Nous distinguons

- la démocratie *participative* : l'ensemble des démarches qui visent à associer les citoyens au processus de décision politique[3] ;
- et la démocratie *directe* : un système de gouvernement où les citoyens participent directement à la prise de décisions politiques, sans intermédiaire ou représentants. Dans ce modèle, les individus votent sur les lois et les politiques publiques, au lieu d'élire des représentants pour le faire à leur place.[4]

Un bilan au prisme de la justice sociale : analyser l'impact des décisions sur les inégalités

Si le premier parti pris est celui de la démocratie directe, celui-ci est indissociable des deux autres priorités du Grenoble Alpes Collectif, à savoir la justice sociale et la justice climatique. **Comment imaginer des dispositifs de démocratie directe sans prendre en compte les inégalités sociales massives qui perdurent et s'accentuent dans notre**

[3] Vie Publique, La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible
[4] Fréquence Commune, Zoom sur la démocrati directe

société ? C'est pour cette raison, et parce que les injustices sociales sont le principal frein à la construction d'une société résiliente que nous en faisons une priorité de ce bilan.

Un bilan au prisme des limites planétaires et de l'écologie : analyser l'impact des décisions dans un monde aux ressources limitées

Nous ne disposons pas de planète B. **C'est avec ce constat sans appel que nous construisons un bilan sensible aux limites planétaires.** Nous devons dans ce contexte penser chacune des décisions prises en ayant la justice climatique comme prisme de lecture. Il nous faudra par exemple penser comment nous contraindre collectivement à des mesures plus engageantes pour protéger nos écosystèmes.

Les effets du réchauffement climatique global (+1.1°C par rapport à l"ère pré-industriel aujourd'hui au niveau mondial[5]) se traduisent localement dans la région grenobloise par une hausse des températures moyennes, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules (environ 43 jours par an à Grenoble en 2050 d'après les projections[6]), un allongement des sécheresses estivales, une réduction de l'épaisseur du manteau neigeux, des pluies moins fréquentes et plus fortes[7], et une tendance future à l'augmentation des précipitation l'hiver et une diminution l'été[8]. Ces effets ont pour conséquences des risques pour la santé humaine et non humaine (végétaux et animaux), des menaces pour la biodiversité, l'exposition à de nouveaux risques naturels, des conséquences sur les activités humaines (tourisme, agriculture), et des impacts sur l'approvisionnement en ressources, dont l'eau. Dans les prochaines décennies, ces effets s'amplifieront, dans des proportions qui dépendent de l'évolution du réchauffement planétaire.

Rappelons que le réchauffement climatique planétaire est causé par les activités humaines : la combustion d'énergie fossile, l'agriculture intensive et le changement d'usage des terres. La France, et donc ses territoires, a la responsabilité de réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à la limitation du réchauffement planétaire pour garantir l'habitabilité de la planète.
L'empreinte carbone du territoire de la Métropole se répartit entre différents postes : 20% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'usage des bureaux et des logements, 17% de l'industrie, 14% du transport de biens et de personnes, 27% sont des émissions indirectes liées à l'achat de biens et enfin 22% proviennent de l'alimentation[9]. Les émissions de la Métropole ont diminué de 25% entre 2005 et 2016, majoritairement en raison d'une baisse des émissions dans le secteur industriel (décarbonation des procédés et réduction de l'activité économique).

---

[5] Climate change widespread, rapid, and intensifying – IPCC
[6] Le Mois de la Fraîcheur - Grenoble Alpes Métropole
[7] PCAEM 2020 2030 de Grenoble Alpes Métropole
[8] Agir pour préserver et partager durablement la ressource en eau | Département de l'Isère
[9] PCAEM 2020 2030 de Grenoble Alpes Métropole

Partie 1 : Analyse des politiques publiques de la ville de Grenoble

I. Les dispositifs de participation citoyenne à Grenoble : des promesses à la réalité

Une volonté affichée de renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale

En 2014 et 2020, les programmes électoraux de l'équipe "Grenoble une ville pour tous" puis "Grenoble en Commun" ont mis l'accent sur la démocratie participative.

Le programme de 2014, intitulé "Une ville pour tous"[10], a proposé une refonte en profondeur des processus démocratiques locaux. Il a mis en avant la co-construction des projets avec les habitant·es, affirmant que "*Associer les habitant·es pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision*". Ce programme a également prévu le remplacement des conseils consultatifs par des conseils citoyen·nes indépendants, composés d'habitant·es tirés au sort et élu·es.

Un budget participatif de 1,8 millions d'euros a été proposé, ainsi que l'introduction d'un droit de votation d'initiative citoyenne. Le programme stipulait que "*À compter de 8000 signatures d'habitant·es, une votation des habitant·es sera organisée sur le sujet choisi par les habitant·es*". La transparence a été mise en avant, avec la promesse que "*Les habitant·es auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élu·es, notamment sur Internet (open data)*".

Le programme de 2020, "Grenoble en Commun", a poursuivi et approfondi cette approche participative. Il a introduit l'idée d'une convention citoyenne pour le climat, stipulant que "*Chaque année, des Grenoblois-es tiré-es au sort et experts des transitions veilleront à ce que le cap des transitions soit tenu et ambitieux*". Ce programme a également mis l'accent sur la valorisation de l'engagement citoyen et l'implication de la jeunesse, avec la proposition "*Oui aux conseils de jeunes, avec budget* !".

L'éthique des élu·es a été réaffirmée dans le programme de 2020, qui s'est engagé à ce que les élu·es respectent "*une éthique irréprochable (maintien de la baisse des indemnités de 25% de 2014, non cumul, pas de voitures de fonction...)*".

Ces deux programmes témoignent d'une volonté de renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale à Grenoble, avec une attention particulière portée aux enjeux climatiques et à l'implication des jeunes dans le programme de 2020.

[10] Grenoble, une ville pour tous. Profession de foi d'Éric Piolle. Élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Document publié par la liste "Grenoble, une ville pour tous" conduite par Éric Piolle.

Nous allons maintenant nous intéresser aux principaux dispositifs mis en place pour étudier cette démocratie participative au prisme de ses outils.

Analyse critique des principaux dispositifs participatifs mis en place par la mairie de Grenoble depuis 2014

Le budget participatif : un dispositif qui ne concerne pas les décisions structurantes

Explication du dispositif

Le budget participatif de Grenoble, instauré en 2015, visait à renouveler la démocratie locale en impliquant davantage les citoyen·nes dans la gestion municipale. **Initialement doté de 800 000 euros, son montant a atteint 1,8 million d'euros en 2022, témoignant de la volonté d'accroître son impact.** Le processus se déroule désormais tous les deux ans, permettant une meilleure préparation et un suivi plus approfondi des projets ainsi qu'un budget doublé pour chaque édition.

Depuis sa création, le dispositif a permis la réalisation de 57 projets sur 77 lauréats, couvrant des domaines variés tels que la culture, la solidarité, le sport, la mobilité et l'environnement. Parmi les réalisations notables, on compte l'amélioration du confort et de la sécurité des cyclistes, la création d'aménagements sur le marché de l'Estacade, et la végétalisation de murs d'écoles et de toitures d'immeubles.

Le regard du GAC

L'une des plus grandes réussites notables du dispositif est la transformation profonde d'une partie des porteur•euses de projets. En effet, pour des personnes éloignées de la politique, défendre et concrétiser un projet représente une expérience émancipatrice. Cela leur permet de développer des compétences, de gagner en confiance et de renforcer leur capacité à agir, avec des répercussions directes sur leur vie personnelle et professionnelle. **Ces petites victoires, bien que modestes à l'échelle municipale, sont significatives : elles transforment des individus en acteurs engagés, capables de se projeter différemment dans leur quotidien et leur avenir.** L'impact positif de ce processus de porteur·euses de projet au sein du budget participatif est difficile à mesurer tant il change durablement la trajectoire de ces personnes.

Le budget participatif a également le potentiel de transformer la culture interne des services municipaux en favorisant l'implication des citoyen·nes dans les décisions. Actuellement, le fonctionnement des institutions locales reste largement vertical, avec des décisions prises par les élu·es et la direction des services et mises en œuvre par l'administration sans réelle consultation interne.

Pour instruire les projets des budgets participatifs, les services municipaux ont dû adopter de nouvelles méthodes de travail plus horizontales et collaboratives. Cela implique d'écouter les propositions des citoyen·nes, d'étudier leur faisabilité technique et

financière, et de les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. Cette transformation est complexe car elle bouscule les habitudes et peut susciter des réticences. Cependant, elle crée un terreau favorable à la mise en place future d'assemblées citoyennes décisionnaires, en habituant et en donnant les moyens aux services de travailler directement avec les habitant·es.

Toutefois, le bilan du budget participatif grenoblois révèle des résultats mitigés, bien qu'il ait réussi à mobiliser une partie de la population généralement éloignée de la vie politique, contribuant à l'empowerment de certains porteur·euses de projets.

Comparé à l'exemple historique de Porto Alegre[11], le montant alloué reste marginal par rapport au budget global de la ville (1,8 millions d'euros contre 564 millions d'euros pour le budget total de la municipalité en 2024), ce qui limite significativement l'impact réel du dispositif sur la gouvernance municipale. Il ne s'agissait pas d'un objectif en soi pour l'équipe en place qui assume complètement la légitimité républicaine des élu·es à prendre les décisions majeures à la place des habitant·es. **C'est une différence de culture fondamentale entre le Grenoble Alpes Collectif qui estime que les habitant·es réunis en assemblées sont plus légitimes que les élu·es à décider sur les orientations et projets qui concernent leur ville.** Le budget participatif est pensé comme un dispositif additionnel aux décisions quotidiennes de la municipalité et ne peut pas influencer en profondeur les orientations des élu·es.

Un autre biais majeur du budget participatif est l'absence de phase délibérative permettant de débattre de la pertinence des projets. Le vote des citoyen·nes dépend bien plus du choix du titre du projet, de la capacité des porteurs à le présenter et à mobiliser une communauté lors du jour du vote, plutôt que d'une réflexion collective sur les besoins de la collectivité.

Le **manque de justification** pour les projets recalés et le **manque de transparence** sur l'ensemble du processus budgétaire sont aussi problématiques.

Le dispositif est aussi perçu comme une alternative à des interventions publiques, créant des tensions avec les acteurs traditionnels de ces secteurs qui attendent un engagement de la majorité en place.

En conclusion, le budget participatif de Grenoble, malgré ses ambitions initiales et l'énergie déployée par les services municipaux pour le faire fonctionner et évoluer, n'a pas réussi à révolutionner la gouvernance municipale comme l'exemple historique de Porto Alegre.

Les institutions ont tendance à éviter le conflit d'idée, alors qu'il est essentiel en démocratie, ce qui peut limiter la portée transformative des dispositifs participatifs. La capacité des budgets participatifs à agir sur les rapports de pouvoir peut être réellement remise en question.

---

[11] Porto De Oliveira, Osmany. "Chapitre 2. Le budget participatif : pourquoi le modèle de Porto Alegre ?". *Le transfert d'un modèle de démocratie participative*. Éditions de l'IHEAL, 2010

Les Conseils Citoyens Indépendants : des instances de démocratie directe autonomes mais qui, sans soutien politique, se sont rapidement essoufflées

Explication du dispositif

En parallèle du budget participatif, d'autres dispositifs ont été mis en place pour renforcer la participation citoyenne à Grenoble. Les Conseils Citoyens Indépendants[12] (CCI) ont été créés avec le pouvoir d'interpeller directement le maire en conseil municipal et disposent d'un budget dédié (60 000€ par an pour l'ensemble des CCI) pour mener des projets indépendamment de la majorité en place, une innovation intéressante en termes de démocratie directe. Cependant ces Conseils Citoyens Indépendants manquent aujourd'hui de légitimité politique donnée par les élu.es et sont peu actifs.

Nous avons fait le choix de ne pas analyser spécifiquement les conseils citoyens politique de la ville car comme leur nom l'indique ils relèvent de la politique nationale de la ville et semblent peu fonctionnels au plan local.

Le regard du GAC

Ces conseils ont rencontré des difficultés similaires à celles du budget participatif, notamment une faible mobilisation dans les quartiers populaires et une reproduction des inégalités sociales dans la participation.

S'ils ont permis à des projets novateurs de voir le jour avec une certaine autonomie vis-à-vis de l'exécutif local (première permanence d'accès aux droits à la Villeneuve par exemple), les CCI n'ont pas pu se développer comme espéré sur le temps long.

Dotés d'un très faible budget (60 000€ par an pour l'ensemble des CCI), désertés par les élu·es dans une volonté commune d'indépendance, ils sont devenus des coquilles vides, n'ayant aucune capacité d'influence sur les décisions municipales ou même de capacité d'organisation de débat sur les vrais enjeux politiques de la ville.

Interpellation citoyenne : un outil puissant mais sans garantie de traductions politiques concrètes

Explication du dispositif

Un dispositif d'interpellation citoyenne a également été instauré, permettant aux citoyen·nes de déclencher un débat au conseil municipal via une pétition. Ce mécanisme a permis à une dizaine de pétitions d'être débattues en conseil municipal sur une période de

[12] Description de la ville de Grenoble : Créés par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015, pour renforcer et renouveler les pratiques de démocratie locale à Grenoble, les **Conseils Citoyens Indépendants** remplacent les Conseils Consultatifs de Secteur. Ce sont des instances organiquement indépendantes et autonomes, qui agissent dans les 6 secteurs de la ville.

deux ans, offrant ainsi une voie supplémentaire pour l'expression des préoccupations citoyennes.

Suivant le nombre de personnes soutiens de la pétition à l'origine de l'interpellation citoyenne, le dispositif permet trois niveaux d'échange avec l'exécutif local :

- la médiation d'initiative citoyenne (50 soutiens, permet 2 réunions avec services et élu·es)
- les ateliers d'initiative citoyenne (1000 soutiens, ateliers avec citoyen·nes tirées au sort et expert·es et production d'un rapport),
- la votation d'initiative citoyenne (soutien de 5% de la population soit 8000 habitant·es) qui entraîne le vote d'une délibération en conseil municipal.

Le regard du GAC

La volonté exprimée par la majorité en place par un vœu adressé au gouvernement de laisser davantage de liberté aux communes pour "*mettre en place des outils innovants en matière d'interpellation citoyenne, notamment des outils de pétition, de référendum et de votation d'initiative citoyenne plus ouverts, inclusifs et applicables.*" est louable.[13]

Mais, si le dispositif d'interpellation citoyenne nous semble avoir un caractère pertinent pour soulever des problématiques que rencontrent les citoyen·nes, le manque de traductions politiques concrètes suite à ces interpellations traduit la faiblesse du dispositif.

Les revirements de la municipalité sur, par exemple, le règlement des piscines (expliqué dans les pages suivantes) interroge aussi sur la capacité des élu·es municipaux à prendre en compte des interpellations citoyennes quand elles ne vont pas dans le sens de la majorité en place.

Jurys citoyens : existent-ils vraiment ?

Nous ne sommes pas parvenus à trouver d'explications suffisantes[14] sur ce dispositif et son actualité ; ce qui pose une vraie question d'accès à l'information.

Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale : une mission essentielle, mais un organe de trop ?

Explication du dispositif

Reconnaissant la nécessité d'évaluer et d'améliorer ces différents dispositifs participatifs, une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale a été créée en 2022. Composée de citoyen·nes, d'élu·es, d'agents et de chercheur·euses, cette commission a

[13] Voeu 2021 : Pour une légalisation des dispositifs de démocratie participative innovants
[14] La Gazette des Communes, Des habitants tirés au sort expérimentent le jury citoyen… et les résultats sont là

notamment produit un rapport en 2024[15] sur le rôle du tirage au sort dans la participation citoyenne, témoignant d'une volonté de réflexion critique sur les pratiques démocratiques locales.

Le regard du GAC

S'il apparaît indispensable de pouvoir bénéficier d'une évaluation des dispositifs de démocratie locale mis en place, le manque d'information sur cette commission interroge sur la pertinence de multiplier les dispositifs venant techniciser la démocratie communale.

Les chantiers ouverts au public (COP) : une implication concrète des habitant·es pour décider et faire ensemble

Explication du dispositif

Lancés en 2018 avec le premier chantier des Bastions, ces projets permettent aux habitant·es de s'impliquer directement dans la transformation de leur cadre de vie. Les COP sont des chantiers participatifs proposés par les citoyens et co-portés avec les services de la Ville, ouverts à tous·tes les passant·es, voisin·es et associations qui souhaitent y contribuer de manière ponctuelle ou continue.

Depuis leur création, plus de 70 COP ont vu le jour à Grenoble, témoignant de l'engouement des habitant·es pour cette forme d'engagement civique. Le dernier en date, le skatepark des Sablons, illustre la diversité des projets réalisables dans ce cadre. L'objectif principal des COP est de permettre aux Grenoblois·es de s'approprier leurs espaces de vie.

Le regard du GAC

Les Chantiers Ouverts au Public (COP) à Grenoble représentent sûrement la plus grande réussite du mandat en termes d'implication concrète des habitant·es dans les projets municipaux.

Il est important de noter que ces initiatives, bien que prometteuses, ne sont pas exemptes de critiques. On peut de nouveau souligner que la participation reste limitée a des "petits projets" répondant à un besoin spécifique d'une communauté mais ne permettent pas de s'attaquer aux décisions globales de politiques publiques menées par la Ville. Néanmoins, **ces expériences de Chantiers Ouvert au Public à Grenoble offrent un modèle intéressant, qui permet à une plus grande diversité de citoyen·es de se rencontrer et créer du lien social en les impliquant dans la phase de réalisation des projets. Il ne s'agit pas seulement de décider ensemble mais aussi de faire ensemble !**

[15] Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale, grenoble.metropoleparticipative.fr

La convention citoyenne Covid 19 : une expérience de gestion de crise plus démocratique

Explication du dispositif

Entre novembre 2020 et avril 2021 cette convention citoyenne consultative a permis à des citoyen·es et des associations, syndicats et collectifs de partager leurs avis sur les mesures prises par la commune face à la crise sanitaire. Là encore, ce fut une instance consultative et donc non décisionnaire, avec des participant·es qui changent pour chaque session (parmi les 250 personnes tirées au sort) et sans la présence d'expert·es venant partager leurs savoirs sur la situation tout au long du processus.

Le regard du GAC

Face à la gestion par le Président de la République très verticale, un tel dispositif participatif mis en place rapidement a été une avancée intéressante vers ce qu'on appelle parfois une "démocratie sanitaire"[16]. Situation de crise et délibération ne sont pas des opposés !

Conclusion sur les dispositifs de participation grenoblois

La ville de Grenoble s'est engagée depuis 2014 dans une démarche ambitieuse de démocratie participative, visant à impliquer davantage les citoyen·nes dans la gouvernance locale. Cette volonté s'est traduite par la mise en place de divers dispositifs, dont le budget participatif, lancé en 2015, constitue l'un des piliers. Cependant, malgré les intentions sincères et les efforts déployés, **ces initiatives ont rencontré des succès mitigés et se sont heurtées à des défis persistants en termes d'inclusion et d'impact réel sur la prise de décision.** L'analyse de ces expériences grenobloises offre un éclairage précieux sur les potentialités et les limites des outils de démocratie participative à l'échelle municipale.

Parmi les succès, on note que le budget participatif a permis la réalisation de 57 projets sur 77 lauréats depuis sa création. Les Chantiers Ouverts au Public peuvent être considérés comme la plus grande réussite en termes d'implication citoyenne. **Certain·es porteur·euses de projets ont vécu une réelle expérience émancipatrice.**

Cependant, des limites et défis subsistent. **Le montant alloué au budget participatif reste marginal par rapport au budget global de la Ville. On constate un manque de phase délibérative dans le processus de sélection des projets**.

La reproduction des inégalités sociales dans la participation, avec une faible mobilisation dans les quartiers populaires et une surreprésentation des classes supérieures, est problématique. La participation prend du temps, ce qui peut exclure certaines catégories de la population, faute d'indemnisation financière des participant·es à

[16] Basta, À Grenoble, une convention citoyenne pour gérer les effets de la crise du Covid-19

hauteur de l'engagement qui leur est demandé. **Ce sera un enjeu central en cas de victoire en 2026 pour les assemblées citoyennes décisionnaires : réussir à mobiliser dans les assemblées les classes populaires et moyennes dans les délibérations.**

La multiplication des dispositifs participatifs soulève des interrogations quant à leur lisibilité et leur efficacité. **L'abondance des propositions risque d'épuiser l'engagement citoyen**, d'autant plus que les participant·es sont rarement impliqué·es dans les décisions véritablement structurantes.

L'exercice participatif sous la mandature actuelle a très souvent été déconnecté des espaces techniques de travail avec les services et de traduction des problèmes en solutions de politiques publiques. Cette situation a conduit à des impasses décisionnaires, **les arbitrages politiques apparaissant en décalage avec les propositions faites dans le cadre d'instances participatives dépolitisées**. A titre d'exemple, le projet ayant "gagné" le dernier budget prévisionnel, à savoir le projet d'habitant.es pour le lac de la Villeneuve, a été refusé car les élu.es de la majorité portaient déjà un projet alternatif.

Par ailleurs, **ces initiatives ont souvent marginalisé l'expertise des associations et corps intermédiaires, sacralisant la parole citoyenne individuelle.** Cette approche a privé la municipalité de ressources précieuses et complémentaires issues de la société civile organisée.

Une logique de municipalisation contre le pouvoir habitant

Paradoxalement, bien que revendiquant une philosophie municipaliste[17] sur la scène nationale et internationale[18], les élu·es grenoblois ont plutôt adopté une logique de municipalisation qui vient en contradiction avec cette perspective. La municipalisation consiste pour une municipalité à recentrer l'administration des affaires publiques sur le travail réalisé par les services de la collectivité plutôt que de faire appel aux acteurs de la société civile organisée pour mener des projets dont ils sont à l'initiative.

Le **municipalisme**, quant à lui, prône quant à lui une démocratie locale directe, organisé dans des assemblées citoyennes décisionnaires et une gestion décentralisée des affaires publiques en collaboration étroite avec les acteur·trices de la société civile, tandis que la municipalisation représente une tendance à la centralisation des services et des décisions au niveau de l'administration municipale, limitant ainsi l'implication réelle des acteurs externes dans la gouvernance locale. Afin d'éviter les incompréhensions, notamment avec les associations victimes de la municipalisation, et empreint d'une dimension plus radicale en cherchant à organiser des assemblées citoyennes décisionnaires, nous préférons utiliser le terme de "communalisme" au terme "municipalisme".

En contournant la société civile organisée, l**es élu·es grenoblois ont tenté de canaliser l'énergie citoyenne de manière contrôlée, mais se sont isolés du riche tissu associatif de la ville. Cette démarche, en apparence participative, a en réalité limité la capacité de la municipalité à impulser des changements plus structurants en collaboration avec les acteurs de la société civile.**

---

[17] Voir définition municipalisme/communalisme page 8

[18] Voir discours d'introduction d'Eric Piolle lors du sommet international organisé par l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) en 2022

Pour conclure, la plus grande critique inhérente à tous ces dispositifs participatifs est incontestablement **l'absence d'influence significative sur les grandes orientations politiques de la Ville**, les dispositifs donnant la possibilités d'initiatives citoyennes à la marge mais ne pouvant aucunement participer aux décisions majeures du mandat.

II. Analyse des politiques publiques de la Ville de Grenoble au prisme de 4 mesures clés (2014-2025)

Avant de concentrer l'analyse sur quatre décisions majeures prises par la mairie, voici une liste de 30 décisions politiques importantes prises par la municipalité de Grenoble depuis 2014 :

- Élection par les conseillers municipaux d'Éric Piolle comme maire, premier maire écologiste d'une grande ville française ;
- Mise en place d'un principe de non-cumul des mandats pour les élu·es municipaux ;
- Réorganisation de l'exécutif municipal en pôles thématiques ;
- Réduction du nombre de voitures de fonction du maire (une seule voiture hybride) ;
- Augmentation du nombre de vélos de service pour les agent·es et élu·es ;
- Interdiction des panneaux publicitaires dans les espaces publics ;
- Abaissement des limites de vitesse en ville à 30 km/h ;
- 50% de bio et local dans la restauration collective (scolaire, personnes âgées et personnel municipal) ;
- Renforcement du contrôle sur les tarifs du chauffage urbain et de l'eau ;
- Augmentation de la part de logements sociaux dans les projets immobiliers jusqu'à 40% ;
- Lancement de budgets participatifs permettant aux citoyen·nes de proposer des projets ;
- Mise en place d'une politique de gratuités et de tarifications solidaires en lien avec la Métropole pour les transports publics ;
- Construction d'un équipement jeunesse à la Villeneuve, Le Carré, comprenant une salle polyvalente ;
- Adoption d'un plan de sauvegarde des services publics locaux ;
- Fermeture de trois bibliothèques municipales ;
- Non-remplacement d'au moins une centaine de départs d'agents municipaux ;
- Réduction de 25% des indemnités des élu·es municipaux ;
- Diffusion des séances du conseil municipal sur Internet ;
- Plantation de plus de 4000 arbres depuis 2015 ;
- Accompagnement de projets individuels ou collectifs de plantation d'arbres;
- Réduction de la place des voitures individuelles ;
- Piétonisation de certaines zones de la ville ;
- Développement de la pratique du vélo avec la création des Chronovélos (voies dédiées aux cycles et sécurisées) en lien avec la Métropole.

Cette liste n'est pas exhaustive et représente seulement une partie des décisions prises pendant les deux mandats. **Elle illustre la capacité des élu·es de la majorité actuelle à agir depuis 2014, notamment sur les questions de transition écologique.**

Afin de mieux comprendre les dessous des décisions et la difficulté de l'équipe en place de faire vivre la démocratie locale à Grenoble sur les sujets les plus complexes, examinons en détail quatre cas emblématiques pour les grenoblois·es.

1. Le RIC de la Villeneuve : une expérience démocratique locale ignorée

Contexte

Depuis les années 1990/2000, il y a eu un tournant dans la politique de renouvellement urbain (le terme est révélateur) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) avec une priorité donnée à la démolition de logements HLM et au relogement, plutôt qu'à la réhabilitation du bâti existant.
Dans le quartier de la Villeneuve de Grenoble, un projet de démolition de logements sociaux à l'Arlequin avec un financement important de l'ANRU a cristallisé les tensions.

Du 14 au 20 Octobre 2019, un référendum d'initiative citoyenne (RIC) était organisé de manière autogérée par les habitant·es de la Villeneuve de Grenoble pour répondre à la question : "pour ou contre les démolitions de logements sociaux à l'Arlequin ?".

Pour le chercheur Raul Magni-Berton [19] : *"Le RIC n'était plus la revendication [contrairement aux autres cas d'utilisation du RIC qu'il a recensé] mais l'outil pour revendiquer autre chose. D'ailleurs, un quart des votants étaient pour ces démolitions et sont venus dire « il faut voter ». À ce jour, ce RIC est le plus grand organisé en France."*[20]

Radio Parleur

[19] Ici Grenoble, RIC de la Villeneuve : Verdict et perspectives
[20] franceinfo, A Grenoble, "pour la première fois, les habitants ont fait un vrai RIC" selon un universitaire

2200 habitant·es du quartier (les habitant·es du 10 au 170 galerie de l'Arlequin) étaient invité·es à voter quel que soit leur nationalité.

Voici les résultats[21] :

526 personnes ont voté, ce qui représente un taux de participation de 23% (et donc 77% d'abstention).

Parmi les votant·es :

- 70% ont voté contre les démolitions (69,6% des votant·es) ;
- 25% personnes ont voté pour ;
- 5 % ne se sont pas prononcés ou ont voté blanc

Ce référendum faisait suite à une pétition lancée en 2016 par les habitant·es et ayant recueilli plus de 2 000 signatures. Face à la non prise en compte de cette opposition par l'ANRU, les opposants ont fait le choix de mobiliser ce dispositif du RIC en lien avec le conseil citoyen.

Voici les conséquences du référendum tels que décrites par France 3 :

"*À la suite de l'annonce des résultats, les organisateurs ont demandé l'arrêt des démolitions (échéance 2020 pour le numéro 20), la réhabilitation des numéros 20, 10, 60 Sud, 90, 110 et 120, ainsi que l'organisation d'un débat public en novembre prochain.*
La Ville de Grenoble répond, par la voix de Maryvonne Boileau, que la loi lui interdit de participer à un tel débat en période pré-électorale.
L'élue à la rénovation urbaine explique dans notre reportage que la Ville se bat contre l'ANRU pour la réhabilitation et non pas la démolition."[22]

Les élu·es de la majorité d'Eric Piolle, ont indiqué qu'il n'était plus possible pour eux de s'opposer à la décision de l'ANRU de démolir ce bâtiment.

Depuis lors, la démolition de l'ancien site du Centre Communal d'Action Sociale et de la galerie du 20, avenue de l'Arlequin a été réalisée début 2021. Ce qui fait suite à la démolition du 50 Galerie de l'Arlequin en 2013-2014.[23]

<u>Au prisme de l'écologie</u>

Ce projet, d'un point de vue écologique pose la question du choix de la démolition face au choix de la rénovation, plus écologique.

---

[21] Droit Au Logement, Grenoble – RIC à la Villeneuve: résultats!
[22] franceinfo, Villeneuve de Grenoble : un RIC contre les démolitions
[23] france info, A la Villeneuve de Grenoble, la démolition de l'aile nord de la galerie de L'Arlequin est en cours

En parallèle de cette démolition, la Ville et la Métropole, avec l'ANRU, portent un projet du premier "éco quartier populaire" à Grenoble et Echirolles.

Voici les principaux changements prévus à Grenoble :

- réhabilitation du 30 et du 140 Galerie de l'Arlequin ;
- Réhabilitation du 60 sud et 90 galerie de l'Arlequin ;
- Réhabilitation du 10 galerie de l'Arlequin ;
- Plan de sauvegarde de l'Arlequin ;
- Réhabilitation de la place Nibia Sabalsagaray Curutchet - Place Rouge ;
- Aménagement de l'espace libéré par l'ancien collège ;
- Rénovation du Pôle enfance des Trembles aux Géants ;
- Aménagement du parc Jean Verlhac ;
- Restructuration du centre sportif de la Rampe ;
- Construction d'un nouvel équipement polyvalent ;
- Création d'un pôle santé ;
- Restructuration de la place du marché ;
- Réhabilitation de résidences (504 logements) dans le quartier Village Olympique.

S'il y a clairement une volonté d'affichage politique derrière cette appellation de "premier écoquartier populaire de France", nous n'avons pas trouvé suffisamment d'informations sur l'impact positif réel de ce projet.

<u>Au prisme de la justice sociale</u>

Le collectif Droit Au Logement (DAL) 38, opposé à ces démolitions, en fait une analyse dans Ici Grenoble[24] :

> *"10 ans que ces 191 logements ne sont plus loués, alors que des milliers de familles attendent un logement social.*
> *Vides comme 3 200 autres logements HLM en Isère.*
> *Pendant 10 ans, les locataires et particulièrement l'association des résidents 10-20 Arlequin rejoint par DAL38 et le collectif contre les démolitions imposées se sont mobilisés contre ce projet absurde :*
> *- Car c'était chez eux, et qu'on les a* forcés *à partir vers des logements plus petits, plus loin, plus chers.*
> *Aujourd'hui, suite à la pandémie de COVID-19, à la crise climatique et énergétique, les constructions de logements en berne, la donne est en train de changer: les décideurs doutent. Les démolitions seront certainement moins à la mode qu'à une autre époque. Comme souvent, celles et ceux qui luttent avaient raison avant l'heure et demandent aujourd'hui un moratoire sur toutes les démolitions.*
> *Nous ne sommes pourtant pas endormis: la seconde phase du projet de rénovation urbaine est en cours de discussion. Comme d'habitude, le projet est en train d'être ficelé sans les premiers concernés. Mais en cas de nouvelle injustice, les habitant·es seront prêts à se mobiliser à nouveau. Les responsables apprendront-ils de leurs erreurs ?"*

[24] Ici Grenoble, Arlequin démolie ? L'analyse du DAL

Il y a donc un fort enjeu d'implication des habitant·es et notamment des habitant·es des quartiers populaires dans les projets de rénovation urbaine qui les concernent, ce qui a été jusque-là impossible dans les projets qui les concernent financés par l'ANRU. La Ville de Grenoble ne souhaitant pas passer à côté de cette manne financière, la parole citoyenne a été évacuée.

Au prisme de la démocratie

Si l'on prend la perspective du processus de prise de décision concernant les démolitions de la Villeneuve, on ne peut que constater l'**absence de prise en compte de la mobilisation des habitant·es** : « *On se plaint de l'abstention des habitant·es à l'Arlequin, mais quand on tente d'utiliser des outils démocratiques pour faire entendre leurs voix, ce n'est pas pris en compte* », regrette le militant David Bodiner, l'une des personnes à l'origine du RIC, dans Place Grenet[25]
La réponse de l'adjointe Elisa Martin dans Place Gre'net[26] est révélatrice du manque de reconnaissance par les élu·es de la légitimité de la population à participer aux décisions qui les concernent :
"Un an après le Référendum d'initiative citoyenne, l'adjointe veut bien reconnaître que « *dans le processus, les choses ont été bien faites* » et que, oui, « *les habitant·es se mobilisent quand les sujets les intéressent* ». Pas question en revanche d'accorder une quelconque légitimité à ce RIC, affirme-t-elle. Car ce RIC ne peut pas s'imposer à tous les habitant·es du quartier, très nombreux, argumente l'adjointe. Avec le Village olympique, ce sont 18 000 personnes. Seule la légitimité des décisions de la majorité portée aux commandes de la Ville par le suffrage universel prévaut à ses yeux."

Processus décisionnel :

- Décision de l'ANRU (dans lequel siègent certains élu·es majoritaires)
- Pas d'implication des habitant·es ou des acteur·trices dans la décision
- Forte mobilisation citoyenne avec l'organisation d'un RIC
- Refus du débat publique de la part de la Ville
- Application de la décision et destruction des immeubles

Ce qu'en pense le GAC

La politique de rénovation urbaine menée à la Villeneuve de Grenoble sous le mandat d'Eric Piolle **illustre les tensions complexes entre les exigences nationales de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les contraintes financières locales, et les aspirations démocratiques des habitant·es**. Cette situation met en lumière les défis de la gouvernance urbaine et les limites de la démocratie participative, même dans une ville revendiquant une approche progressiste.

[25] Place Gre'Net, rojet urbain de la Villeneuve : que reste-t-il, un an après, du Ric contre les démolitions de logements sociaux ?
[26] Place Gre'Net, rojet urbain de la Villeneuve : que reste-t-il, un an après, du Ric contre les démolitions de logements sociaux ?

L'ANRU, créée en 2003, conditionne son financement à la démolition de logements dans les quartiers populaires, une approche critiquée pour sa vision sécuritaire et son impact sur le tissu social. À Grenoble, le programme de rénovation urbaine à la Villeneuve, estimé à 300 millions d'euros, illustre l'ampleur des enjeux financiers et l'influence considérable de l'ANRU sur les décisions locales. Malgré une rhétorique initiale de résistance aux démolitions, l'équipe d'Éric Piolle a finalement cédé aux exigences de l'ANRU, comme en témoigne l'annonce en 2016 de la destruction du 20 galerie de l'Arlequin.

La municipalité a justifié ses choix par plusieurs arguments : ouvrir le quartier en "cassant l'effet muraille", réduire le taux de logements sociaux à 60%, et faire face aux contraintes financières, la rénovation étant jugée trop coûteuse par rapport à la démolition-reconstruction. Cependant, ces justifications n'ont pas convaincu une partie significative des habitant·es, qui s'est mobilisée contre ces démolitions.

L'organisation d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC) à la Villeneuve en octobre 2019 constitue un exemple frappant de cette mobilisation citoyenne. Ce RIC, considéré comme l'un des plus importants organisés en France à l'époque, a vu 69,6% des votants s'opposer aux démolitions, avec un taux de participation de 23%, supérieur à celui des élections européennes dans le quartier. Cette initiative démocratique locale, qui a mobilisé 526 votants sur une semaine, témoigne de l'intérêt des habitant·es pour les décisions affectant directement leur cadre de vie.

Malgré l'ampleur de cette mobilisation et le caractère innovant de cette démarche démocratique, à l'initiative d'habitant·es et d'associations du quartier, la réaction de la municipalité a été décevante. **La Ville de Grenoble a refusé de participer au débat public demandé par les organisateurs**, invoquant l'interdiction légale en période pré-électorale. **Cette posture a été perçue comme un déni de la volonté citoyenne exprimée lors du RIC et souligne une fois de plus les limites de la démocratie participative à Grenoble, où les initiatives citoyennes, même lorsqu'elles mobilisent largement, peuvent être ignorées par la municipalité.**

Il est important de noter que la municipalité disposait d'une certaine marge de manœuvre pour s'opposer aux démolitions. Des exemples comme le maintien du 1 place des Saules montrent que la négociation avec l'ANRU était possible. Cependant, la crainte de perdre les financements de l'ANRU semble avoir pesé lourd dans les décisions finales de la municipalité.

Cette situation met en lumière les contradictions entre les promesses de démocratie locale et les réalités de la gouvernance urbaine. Elle invite à repenser les mécanismes de la démocratie participative pour qu'ils ne se limitent pas à des exercices consultatifs sans réel impact sur les décisions finales. Bien que disposant de leviers pour s'opposer aux démolitions, l'équipe d'Eric Piolle a choisi de se conformer aux exigences de l'ANRU, au détriment des souhaits exprimés par une partie significative des habitant·es. Cette expérience met donc en lumière l'importance de trouver un équilibre entre les exigences des organismes nationaux comme l'ANRU, les contraintes financières des municipalités, et **le respect de la volonté des habitant·es, particulièrement dans des projets qui affectent directement leur cadre de vie et leur communauté.**

Cet enjeu se pose actuellement pour un autre projet à la Villeneuve : celui du “lac baignable” de la Villeneuve. Si la municipalité porte un projet de rénovation de cet espace pour le rendre baignable l’été, un collectif d’habitant·es porte un projet alternatif moins coûteux et utilisable toute l’année. Ce projet a même été présélectionné par le dernier budget participatif mais refusé ensuite par la Ville. Pourquoi s’obstiner dans un projet qui n’obtient pas l’adhésion des habitant·es ?

2. La piétonisation du centre-ville et des places aux enfants : des réalisations en faveur d’une ville apaisée mais une occasion manquée de penser la ville avec les habitant·es ?

Contexte[27]

La piétonisation du centre-ville de Grenoble s'est déroulée sur plusieurs années, avec une accélération notable à partir de 2021. Le 31 mai de cette année-là, la ville a étendu l'aire piétonne pour inclure la place Sainte-Claire, la rue président Carnot, la place Notre-Dame et le quartier des Antiquaires. Les premiers travaux d'aménagement ont suivi en 2022 et 2023, concernant les rues de la Paix, Voltaire et Auguste Gaché. La seconde phase de travaux, débutée en septembre 2024, a visé à aménager le reste des zones piétonnes, englobant les places Sainte-Claire et Notre-Dame, ainsi que plusieurs rues adjacentes[28].

En parallèle, on a pu observer la création de “places aux enfants” sur le territoire de la ville de Grenoble c'est-à-dire de rues interdites à la circulation régulière des véhicules motorisés devant les écoles. Ces espaces ont été piétonnisés et végétalisés pour en faire des lieux de rencontre en toute sécurité. Ce sont 33 rues qui sont concernées par des travaux déjà réalisés ou à venir.

Au prisme de l’écologie

D’un point de vue écologique, ces deux mesures ont un fort intérêt car elles permettent d'améliorer la qualité de l’air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ces espaces. L’impact global sur la pollution de l’air dans la ville de Grenoble de ces mesures et du plan de circulation semble cependant limitée selon une étude d’Atmo[29].

Ces deux mesures permettent aussi de réduire la pollution sonore à proximité des écoles et dans le centre-ville, ce qui constitue un deuxième impact positif important.

---

[27] Sources générales :
"Grenoble : le centre-ville se transforme", Site officiel de la Ville de Grenoble, 2024.
"La démocratie participative à Grenoble : bilan et perspectives", Journal local Le Dauphiné Libéré, 2025.
"Piétonisation à Grenoble : entre enthousiasme et inquiétudes", Rapport d'étude urbaine, Université Grenoble Alpes, 2024. "Démocratie locale et grands projets urbains : le cas de Grenoble", Revue française d'urbanisme, 2025.
[28] Site de la Ville de Grenoble
[29] Article de France 3 régions sur l’étude d’Atmo

Au prisme de la justice sociale

Si la piétonnisation du centre ville a un vrai intérêt écologique, on peut se demander si celle-ci s'inscrit dans une réflexion de développement urbain plus globale. En effet, les habitant·es des classes populaires relégué·es aux extrémités de la ville par une hausse significative des loyers dans le centre ville ces dernières années, vont-il·elles bénéficier de ce type de mesure ? De fait, la piétonnisation du centre ville bénéficie surtout aux habitant·es du centre et personnes qui fréquentent ces espaces.

Au prisme de la démocratie

Ce qui est à noter avec le projet des places aux écoles c'est qu'il s'agissait d'un projet proposé dans le cadre du budget participatif par une personne habitant Grenoble avant que ce soit repris dans le programme d'Eric Piolle en 2020. Ce projet n'a pas été sélectionné dans le cadre du budget participatif mais a été repris par la majorité pour être mis en place.[30]
On peut s'interroger dans ce cadre sur l'implication des porteur·euses initiaux du projet au budget participatif dans sa construction réelle par les services de la Ville.

Processus décisionnel :

- Promesse de campagne électorale
- Décision des élu·es majoritaires
- Implication des habitant·es et acteur·trices sur le « comment »

[30] Source : communication des services de la Ville lors d'une participation à une réunion d'information sur le budget participatif de 2025

Ce qu'en pense le GAC

La municipalité affirme avoir impliqué les citoyen·nes et les acteurs locaux dans l'élaboration du projet de piétonnisation du centre-ville. Cependant, des critiques ont émergé concernant le processus de participation. Certains habitant·es ont exprimé leur frustration face à ce qu'il·elles perçoivent comme un refus de la municipalité d'écouter les Grenoblois·es et de répondre sur le fond aux questions de l'opposition.

L'approche de la ville de Grenoble a été caractérisée par une décision préalable de piétonniser, inscrite dans son programme, suivie d'une participation citoyenne limitée aux modalités de mise en œuvre plutôt qu'au principe même de cette transformation urbaine. La municipalité a, à raison, mis en avant les bénéfices attendus de la piétonisation, tels que l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre urbain, la sécurité accrue et le dynamisme économique. Face aux inquiétudes exprimées, notamment par certain·es commerçant·es et résident·es, la mairie a opté pour la mise en place de mesures d'accompagnement.

Cette approche contraste avec les principes d'une démocratie directe qui aurait impliqué les citoyen·nes dès le début sur la question fondamentale de la pertinence de la piétonisation. **Autrement dit, plus que sur le "Comment piétonniser ?" les élu·es auraient pu choisir de travailler en assemblée la question : "Doit-on piétonniser et si oui comment ?".** La Ville semble avoir privilégié une vision préétablie du développement urbain, cherchant ensuite à obtenir l'adhésion des citoyen·nes plutôt qu'à co-construire le projet depuis sa conception. Ce choix soulève des questions sur l'équilibre entre l'expertise urbanistique, la vision politique à long terme et la démocratie dans les projets de transformation urbaine majeurs.

3. L'autorisation du burkini dans les piscines municipales : un exemple d'interpellation citoyenne dévoyée par le jeu politique

Contexte[31]

Le processus qui a mené à la décision du conseil municipal d'autoriser le port du burkini dans les piscines municipales le 16 mai 2022 a débuté bien avant, grâce aux actions de l'Alliance Citoyenne. Cette association, fondée en 2012, s'inspire des techniques de

[31] Sources générales :
Le Monde (16 mai 2022) : "A Grenoble, le conseil municipal autorise le port du burkini dans les piscines"
France Info (25 mai 2022) : "Grenoble : le tribunal administratif suspend l'autorisation du port du burkini dans les piscines municipales"
Le Conseil d'État (21 juin 2022) : Communiqué de presse sur la décision concernant le règlement des piscines de Grenoble
Libération (21 juin 2022) : "Burkini à Grenoble : le Conseil d'Etat confirme la suspension de l'autorisation"

community organizing développées aux États-Unis par Saul Alinsky. Dès 2017, le syndicat des femmes musulmanes créé en lien avec l'Alliance Citoyenne a identifié de nombreuses discriminations et notamment des difficultés d'accès aux piscines suivant la longueur du maillot. S'en sont suivies une série d'actions : pétition en 2018, action de désobéissance civile dans les piscines vêtues de maillots couvrants en 2019, et interpellations constantes des élu·es, notamment sur les réseaux sociaux où elles ont subi du harcèlement de leurs opposants.[32]

L'Alliance Citoyenne a ensuite eu recours au processus d'interpellation citoyenne et la pétition #MonCorpsMonChoixMonMaillot a atteint plus de 2000 signataires. Du fait du nombre de signataires atteint, une médiation a été organisée avec l'élue à l'égalité, Chloé Le Bret, et l'élue au sport, Céline Mennetrier.
À la suite de la seconde médiation, l'élue à l'égalité a démissionné du fait du manque de clarté politique et des méthodes de la majorité municipale :

> « *En début de réunion, une membre du cabinet du maire est arrivée pour assister aux discussions avec Alliance citoyenne. Ce qui est une première dans une médiation ! Résultat : des tensions sont alors apparues avec nos interlocuteurs. Des phrases sans queue ni tête leur ont été lancées, comme « Vous avez de la chance d'être à Grenoble, ailleurs on ne vous écouterait même pas… » Et surtout, clairement, j'ai vu cette irruption comme un signe de défiance. Impression qu'on venait nous surveiller, nous les élues. Pour moi, cela est allé trop loin. Il y a eu rupture de confiance. » Elle dit qu'après, elle a essayé « de joindre Éric Piolle ». En vain. « J'ai eu l'impression d'avoir été méprisée par le maire… »*
> *Chloé Le Bret conclut : « Si être élue à l'égalité à Grenoble, c'est seulement signer des chartes pas vraiment engageantes, distribuer des subventions et ne jamais débattre, cela ne m'intéresse plus. Oui, le sujet de la longueur des maillots de bain est clivant, mais pourquoi se coucher devant la droite et l'extrême droite en refusant même d'en parler ?* »[33]

Le processus de médiation (deux sessions en octobre 2020 et janvier 2021) n'a pas permis d'aboutir à une décision de la municipalité (qu'elle soit favorable ou défavorable) et c'est bien là tout le problème. Comme on peut le retrouver dans le compte-rendu de la médiation[34] :

> "*aucun positionnement conclusif du groupe des élu·es majoritaire (Grenoble en Commun) n'a encore eu lieu sur la question (le positionnement en groupe étant nécessaire avant l'inscription du sujet en conseil municipal). Il est toutefois prévu que la question continue d'être débattue dans les prochains mois au sein du groupe des élu·es Grenoble en Commun, en vue d'une éventuelle inscription du point lors d'un prochain conseil municipal, mais sans calendrier précis à ce jour, ni garantie que la décision ira dans le sens d'une évolution du règlement intérieur.*"

La position de la mairie, défendue par Eric Piolle, a ensuite complètement évoluée avec un vote en conseil municipal en mai 2022 pour faire évoluer le règlement. Le maire a décidé

[32] Street Press, L'Alliance citoyenne de Grenoble raconte son combat pour le droit au « burkini »
[33] Le Dauphiné, Après la médiation burkini, l'élue à l'égalité des droits Chloé Le Bret démissionne
[34] Compte-rendu de la médiation

de promouvoir une approche inclusive, arguant que l'interdiction du burkini pourrait conduire à l'exclusion de certaines femmes des espaces publics. Eric Piolle a déclaré : "*Ce qui m'importe, c'est que chacun puisse avoir accès aux services publics*". **Ce plaidoyer a été salué comme une défense pragmatique de l'égalité d'accès aux services publics**, mais critiquée par d'autres comme une concession aux revendications communautaristes. Cependant, il est important de souligner qu'Eric Piolle n'a pas souhaité faire évoluer le règlement des piscines uniquement pour autoriser le burkini mais pour autoriser les personnes venant à la piscine, dont les femmes, à porter le maillot de leur choix, qu'il soit topless ou couvrant.

Cette décision a été rapidement contestée par l'Etat. Le 25 mai 2022, le Tribunal administratif de Grenoble a suspendu l'exécution de la délibération municipale. Le 21 juin 2022, le Conseil d'État a confirmé cette suspension, jugeant que la modification du règlement intérieur portait atteinte au principe de neutralité du service public. Cependant le port d'un maillot couvrant proche du corps reste possible comme l'explique Eric Piolle :

> "*Parce que depuis le 1er juin, nous avons pris acte déjà de la décision du tribunal administratif et donc le nouveau règlement s'applique. On a juste supprimé la partie sur les jupettes. Donc vous ne pouvez pas arriver avec une jupette qui soit non près du corps, c'est-à-dire qui soit sous vos fesses et jusqu'à la mi-cuisse. Bon, c'est comme ça, mais ça veut dire que vous pouvez quand même venir à la piscine de Grenoble aujourd'hui avec des maillots anti-UV et des maillots couvrants pour quelque raison que ce soit.*"[35]

<u>Au prisme de l'écologie</u>

Cette mesure n'a pas été analysée sous ce prisme.

<u>Au prisme de la justice sociale</u>

Cette mesure était demandée par des femmes musulmanes qui ne vont pas à la piscine si elles ne peuvent pas porter de maillot couvrant. Elle s'inscrit donc dans une forme de justice sociale pour l'accès de tous et toutes aux services publics.

<u>Au prisme de la démocratie</u>

En termes de processus de prise de décision, le cas du burkini est symptomatique de la difficulté des élu·es de la majorité à respecter les propositions qui leur sont faites dans le cadre de processus participatifs quand ils n'y sont pas favorables au départ. Ce sujet très concret a malheureusement été utilisé politiquement par la droite ce qui a empêché un débat apaisé pour faire évoluer le règlement intérieur des piscines pour l'intérêt de tous et toutes.

Par ailleurs, le choix de la majorité de changer le règlement intérieur est questionnable quand on voit l'issue de la décision du Conseil d'Etat. Les femmes à l'origine de la demande ont subi une vague de cyberharcèlement d'ampleur pour une avancée très limitée. Est-ce

[35] France Bleu, Burkini interdit dans les piscines de Grenoble : Eric Piolle "respecte la décision" du Conseil d'Etat

que la majorité en place avait bien mesuré les conséquences pour des habitantes déjà discriminées d'une telle décision de justice en faisant le choix de modifier le règlement intérieur ?

Processus décisionnel :

- Initié par une interpellation citoyenne lors d'un conseil municipal
- Consultation des services juridiques de la Ville
- Décision des élu·es majoritaires
- Décision prise malgré la controverse, puis contestée juridiquement par l'État

Ce qu'en pense le GAC

La controverse autour du burkini à Grenoble en 2022 a mis en lumière les défis de la gestion de la diversité culturelle et religieuse dans l'espace public, tout en illustrant l'impact des méthodes de *community organizing* sur la démocratie locale.

Cela illustre les limites du processus d'interpellation citoyenne. S'il n'est pas associé à un processus de décision engageant pour l'exécutif, il peut conduire à une absence de réponse claire de ce dernier.

La décision a provoqué un débat intense, dépassant les frontières de Grenoble et alimentant le débat national sur la laïcité (alors que la ville de Rennes par exemple autorisait déjà cette pratique dans les piscines de la ville). Les opposants ont accusé la municipalité de compromis avec les valeurs républicaines, tandis que les soutiens ont loué une approche pragmatique et inclusive. **Des groupes de pression réactionnaires au niveau national sont venus utiliser à des fins de récupération politicienne le débat local, le groupe de femme à l'initiative de l'interpellation et l'association Alliance Citoyenne ont subi une vague de cyberharcèlement.**

Cette controverse illustre le concept de "démocratie d'interpellation", où des groupes organisés de citoyen·nes influencent directement l'agenda politique local. L'Alliance Citoyenne a réussi à mettre le sujet du burkini au cœur du débat public à Grenoble, démontrant l'efficacité de ses méthodes de mobilisation. En 2021, l'association fait état de 1023 personnes mobilisées dans des actions non-violentes et d'une augmentation de 16% de nouveaux membres cotisants.

La gestion de cette controverse par l'équipe Piolle a révélé une volonté de naviguer entre les principes républicains et une approche pragmatique de la diversité. Cependant, elle a aussi mis en évidence le manque de clarté du processus de décision quand celui-ci a été malmené par des intérêts partisans. La démission de l'adjointe Chloé Le Bret illustre la difficulté de la majorité à garantir les principes du processus établi.

Cette expérience souligne la complexité de la prise de décision sur des sujets touchant à l'identité et à la religion dans l'espace public. Elle met également en lumière les défis de la démocratie face à des questions sociales clivantes. La municipalité de

Grenoble se trouve ainsi au cœur d'un débat plus large sur l'équilibre entre représentation républicaine traditionnelle et nouvelles formes de démocratie d'interpellation.

4. L'augmentation de la taxe foncière : une décision majeure imposée sans débat démocratique

Contexte[36]

Le conseil municipal a voté en 2023 une hausse de 25% de la part communale de la taxe foncière, ce qui, combiné à l'augmentation nationale des bases locatives de 7,1%, a conduit à une augmentation totale d'environ 32,9% de la taxe foncière pour les propriétaires grenoblois·es.

La municipalité a justifié cette décision par la nécessité de faire face à l'inflation, aux coûts énergétiques croissants et à la hausse du point d'indice des fonctionnaires. La Ville a annoncé que les revenus supplémentaires, estimés à 44 millions d'euros, seraient répartis entre la gestion de l'inflation (50%), un plan d'investissement pour les transitions (bouclier social et climatique) (25%) et le renforcement des services publics, y compris la gratuité des musées municipaux (25%).

Au prisme de l'écologie

Le choix de la Ville d'utiliser le levier de la fiscalité locale, un des rares leviers financiers dont elle dispose, pour financer des mesures *"concern[ant] les trois premiers postes de dépense des Grenoblois-es, qui sont aussi les trois principales sources d'émission de gaz à effet de serre : le logement (et l'énergie), les mobilités (et les espaces publics), l'alimentation*"[37] est intéressant d'un point de vue écologique. En effet, d'après la Ville, sur les 44 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la Ville, 12 ont été fléchés vers le bouclier social et climatique. Certaines mesures ont déjà été mises en place comme le renforcement de l'accompagnement des ménages en précarité énergétique par le CCAS, le renforcement de la tarification sociale des cantines, l'expérimentation d'un dispositif de Sécurité Sociale de l'Alimentation (selon nous imparfait dans la relation de la Ville avec les associations impliquées ainsi que dans le format final retenu), les aides à la mobilité douce pour les personnes impactées par la ZFE ainsi que l'École du vélo.[38]

---

[36] Sources générales :
"Impôts : Grenoble devient la ville où la taxe foncière est la plus élevée", France 3 Régions, 18 octobre 2023.
"Taxe foncière : Grenoble toujours en tête… et loin devant !", Le Dauphiné Libéré, 16 octobre 2024.

[37] Site de la Ville de Grenoble
[38] Idem

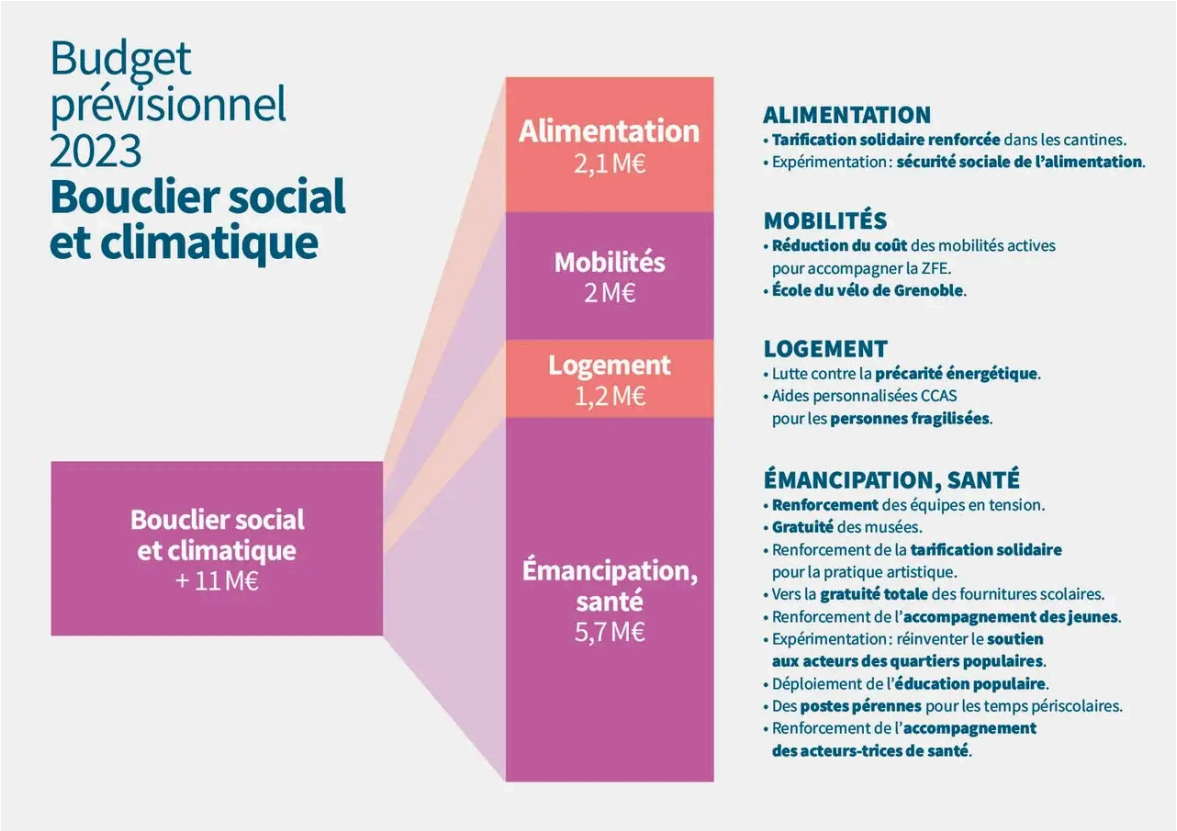

Ville de Grenoble, budget prévisionnel 2023 du bouclier social et climatique

Au prisme de la justice sociale

La ville de Grenoble a décidé lors de son premier mandat de fermer des bibliothèques dans une perspective de réduction des dépenses. Face à la pression citoyenne, la Mairie a partiellement reculé, en maintenant ouverte l'une des trois bibliothèques initialement vouées à la fermeture. Cette expérience a eu des conséquences durables sur la relation entre l'équipe municipale et une partie des habitant·es, en particulier dans les quartiers populaires. Elle a également conduit à une réflexion plus large sur la place des services publics de proximité dans la politique de la Ville. Cela pose réellement question quand la municipalité s'est targuée d'avoir mis en place un plan de sauvegarde des services publics locaux.

L'augmentation de la taxe foncière à Grenoble présente un dilemme en termes de justice sociale. D'un côté, elle vise à financer des projets bénéfiques pour l'ensemble de la communauté, en particulier les plus vulnérables. De l'autre, malgré un accompagnement des propriétaires les plus modestes, elle fait peser une charge supplémentaire sur une partie spécifique de la population, ce qui pourrait exacerber certaines inégalités pour la part des propriétaires déjà dans une situation difficile. Environ 7,8% des propriétaires en France vivent sous le seuil de pauvreté. Sachant qu'en 2022 à Grenoble 36,4% des

résidences principales étaient occupées par des propriétaires (58 611 personnes) et 61,2% par des locataires (91 204 personnes).[39]

Au prisme de la démocratie

Cette décision a suscité de vives réactions parmi les propriétaires et l'opposition politique. De nombreux Grenobloi·ses ont exprimé leur mécontentement face à ce qu'ils considèrent comme une charge financière excessive, en particulier dans les quartiers populaires. L'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) a souligné que cette augmentation plaçait Grenoble en tête des grandes villes françaises en termes de taux de taxe foncière. Ces derniers revendiquant le risque de la mise en œuvre de cette mesure qui a pu avoir des répercussions importantes sur le marché immobilier local. Certains propriétaires ont pu décider d'une augmentation des loyers pour compenser la hausse de leurs charges, ce qui pourrait affecter particulièrement les étudiant·es et les locataires à faibles revenus.

Le budget dont dispose une municipalité est un sujet démocratique de premier plan car il détermine la marge d'action de la collectivité. En refusant d'ouvrir un débat sur la hausse de la taxe foncière et dans quelle proportion cette hausse devait se faire, le maire Eric Piolle a cristallisé des critiques de la part des élu.es d'opposition mais aussi des élu.es de sa propre majorité. Ces élu.es, dont l'ancien adjoint au maire en charge des finances, Hakim Sabri, ont annoncé publiquement leur opposition à cette hausse de 25%, l'adjoint aux finances considérant par exemple qu'une hausse de 15% aurait été suffisante pour garantir l'équilibre des comptes publics. Voici la déclaration de la conseillère municipale alors membre de la majorité Laure Masson :

"« Cette taxe n'est ni équitable ni progressive. A Grenoble cela se traduit par une inéquité territoriale flagrante. Quels sont ceux qui devront retourner devant leur banquier pour renégocier leur prêt bancaire ou recourir aux prêts à la consommation ? Quel sera le reste à vivre pour les copropriétaires modestes ? Combien repousseront à plus tard les travaux de rénovation thermique ? Oui, 100, 200, 300 euros sont de nature à faire basculer un budget (…) Avec Anouch Agobian, Maxence Alloto, Hakim Sabri, Pascal Clouaire, Barbara Schuman et Amel Zenatti, nous avons fait le choix de partager notre sensibilité d'approche. [..] C'est en responsabilité que nous voterons le budget de la Ville ».[40]

Les 7 élu.es ont été ensuite démis de leurs fonctions alors qu'ils avaient marqué leur opposition mais tout de même voté le budget 2023. L'un d'entre eux, Maxence Alloto, ex-adjoint aux Commerces, soulignait par la suite dans Place GreNet : « *On a subi des pressions en amont, pendant quinze jours. Éric Piolle nous a reçus individuellement et nous a dit : "Si vous prenez la parole pendant le conseil, vous sortirez, vous êtes exclus".*[41] » Cette procédure est donc contraire à ce qui avait été décidé collectivement au sein du groupe majoritaire qui prévoyait que les élu.es de la majorité puissent voter contre s'ils l'avaient annoncé préalablement sauf sur le budget, ce qui a été respecté.

[39] INSEE
[40] Le Dauphiné, C'est voté : Grenoble augmente bien la taxe foncière de 25%!
[41] Place Gre'Net, Exclusion des sept élus de la majorité de Grenoble : « Éric Piolle fait comme Emmanuel Macron, avec une forme de 49.3 »

En résumé, le processus qui a amené à l'augmentation de la taxe foncière s'est fait avec l'opposition d'habitant.es, d'élu.es d'opposition et d'élu.es la majorité sans consultation préalable.

Processus décisionnel :

- Décision prise par le conseil municipal
- Justification basée sur les besoins financiers de la Ville
- Absence de consultation préalable des citoyen·nes
- Mise en place malgré les contestations de propriétaires et de l'opposition ainsi que d'élu.es exclus de la majorité

Ce qu'en pense le GAC

La décision d'augmenter la taxe foncière à Grenoble en 2023 a été l'une des mesures les plus controversées du mandat d'Eric Piolle.

La pertinence de cette mesure en termes de justice sociale dépendra largement de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place pour protéger les propriétaires modestes et de **la manière dont les fonds supplémentaires seront effectivement utilisés pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des Grenoblois, en particulier les plus défavorisés.**

Au-delà des considérations sur le fond de cette mesure, c'est une nouvelle fois l'exemple d'une décision politique majeure, impactant très directement les grenoblois·es prise de manière unilatérale par une partie de la majorité sans aucune délibération préalable avec les habitant·es.

5. L'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) : un projet de "démocratie alimentaire" peu démocratique

Contexte

En 2023 les élu·es de la majorité grenobloise ont voté la mise en place du "bouclier social et climatique" qui comprenait le soutien à une initiative locale de sécurité sociale de l'alimentation (SSA)[42].

La **Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)** est une proposition politique visant à sortir l'alimentation de la logique marchande en en faisant une "sixième branche" de la Sécurité Sociale. En France cette proposition est portée par le collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation initié en 2019 par ISF-Agrista et composé de plusieurs dizaines de membres dont des têtes de réseau nationales (réseau CIVAM, réseau Salariat, Confédération Paysanne, etc.) ainsi que des collectifs locaux menant des expérimentations à travers la France.

[42] Grenoble en Commun, Grenoble soutient l'initiative locale de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), février 2024

Le collectif a défini **3 piliers de la SSA[43] :**

- **Universalité** : tout le monde à le droit de bénéficier du dispositif d'une "carte vitale de SSA" avec un montant mensuel (150€ par personne pour le collectif national), quels que soient ses revenus. Le collectif précise que l'objectif est bien de pallier aux inégalités alimentaires en permettant aux personnes les plus pauvres et précaires d'avoir accès à une alimentation de qualité dont elles sont aujourd'hui exclues. Le collectif précise que *"Tout mécanisme discriminatoire, même positivement, reviendrait à mettre un post-il sur la tête des moins riches d'entre nous, à leur faire subir la violence du contrôle du statut de leur pauvreté qu'ils ne peuvent définir, en d'autres termes, à en faire des inégaux en droit".*

- **Conventionnement organisé démocratiquement** : Un *"mécanisme qui doit nous permettre d'assurer une orientation par les citoyens de la production agricole et alimentaire, en élaborant démocratiquement les types de produits et les critères de qualité auxquels nous aspirons avoir accès"* : les acteurs de la production et/ou distribution alimentaire où peut être utilisée la "carte de sécurité sociale de la SSA" sont conventionnés démocratiquement, c'est à dire que les bénéficiaires d'une caisse locale de SSA décident collectivement d'un cahier des charges leur permettant ensuite de conventionner des acteurs y répondant ou engagés dans une transition de leur système de production. Différents mécanismes sont possibles et expérimentés.

- **Financement basé sur la cotisation sociale** : *"Afin de garantir l'absence de mainmise de l'Etat sur le processus, nous souhaitons que l'argent ne transite pas dans les caisses de celui-ci, ce qui serait le cas avec un financement basé sur des taxes ou impôts dus à l'état qui les reverseraient au fonctionnement de la sécurité sociale de l'alimentation. Le mécanisme de cotisation est le plus approprié pour défendre une organisation démocratique de l'économie, il agit directement au niveau de la richesse produite et non pour corriger une première répartition inégale de celle-ci."* indique le collectif.

Il est à noter que ces piliers sont des objectifs idéaux mais que, à notre connaissance, **aucune des initiatives de SSA actuellement à l'œuvre ne respecte strictement les 3 piliers.** Notamment celui du financement basé seulement sur la cotisation sociale, les différentes expérimentations ayant recours à des subventions publiques ou privées.

Maintenant intéressons nous à **l'expérimentation grenobloise** et à son historique :

1. **En mars 2023 la Ville réunit des membres d'organisations et associations du système agricole et alimentaire** (associations de lutte contre la précarité alimentaire, ESS, réseaux de producteurs, etc.) afin de préfigurer une expérimentation avec les acteurs du territoire. Un collectif SSA 38 fédérant une partie de ces organisations existait depuis 2022 et la Ville affirme vouloir s**'appuyer sur les dynamiques existantes.** Les élu·es (Antoine Back et Salima Djidel) annoncent *"un budget sécurisé jusqu'en 2026 à hauteur de **1,4 million par an dans le***

[43] Collectif pour une SSA, Les 3 piliers du mécanisme de SSA

cadre du bouclier social et climatique"[44] (notamment alimenté par la hausse de la taxe foncière).
Les élu·es annoncent également la volonté de la Ville de tendre vers l' *"opérationnalisation d'un dispositif dès les premiers mois de 2024"*[45].

2. Dans la foulée, la Ville lance des **groupes de travail** (mécanique de caisse, participation citoyenne, production-distribution) ouverts à toutes les structures impliquées dans la SSA afin de co construire le dispositif à Grenoble. Ces groupes voient émerger des **divergences quant au modèle de caisse** de SSA à mettre en place[46] :
    a. d'une part une "*rémunération par facture - cibler les points de vente"* qui s'appuie sur une *"logique de consommation qui va déterminer la production"* (obtient 7 votes lors de l'assemblée partenariale pour une Sécurité Sociale de l'alimentation du Jeudi 30 mai 2024)
    b. d'autre part une " *Rémunération par forfait - Cibler les activités de production*" qui s'appuie sur une logique inverse de *"production qui va déterminer la consommation"* (obtient 13 votes lors de l'assemblée partenariale pour une Sécurité Sociale de l'alimentation du Jeudi 30 mai 2024)
    c. un scénario 3 au *"format hybride"* entre les 2 autres, qui obtient 11 votes.

C'est néanmoins **la première option, celle ayant retenu le moins de votes, qui sera retenue par la Mairie.**

3. A l'été 2024 **la Ville demande aux membres du collectif de mettre en place une association afin de pouvoir verser une subvention et lancer l'expérimentation.** Alors que l'étude de faisabilité des bureaux d'étude Tero et Terralim[47], commandée par la ville et présentée aux participants aux réflexions sur la SSA en octobre 2023 *"préconisait que l'association soit à l'initiative des associations et des citoyens (pas une initiative de la ville)".* Dans un premier temps, deux groupes de structures distincts déposent deux propositions différentes, reflétant les divergences sur le modèle de caisse, ainsi que sur la surreprésentation des publics précaires (porté par un des 2 groupes).
La mairie a reçu séparément les deux groupes et leur a demandé de se mettre d'accord car la Ville ne subventionnerait qu'un seul projet. Les structures montent donc l**'association GRALE (Grenoble Agriculture et Alimentation Locales)** malgré leurs désaccords afin d'avoir la subvention et de pouvoir continuer à travailler sur la SSA[48].

4. En octobre la Mairie annonce lors d'une réunion que **l'association bénéficiera finalement de 22 000€ d'ici à la fin de l'année 2024**, loin des "80 à 100 000€" annoncés en octobre et des 1,4 million d'euros du début. S'en suit un débat entre

[44] Ville de Grenoble, Compte rendu de la réunion Sécurité Sociale de l'alimentation, 29 mars 2023
[45] Idem
[46] Le Postillon, n°77, été 2025, *"Pas mal de tracas, pas mal de blabla, SSA"*
[47] Ville de Grenoble, Compte rendu de la réunion Sécurité Sociale de l'alimentation, 14 novembre 2023
[48] Echange avec une personne ayant participé aux "concertations" autour de la SSA, novembre 2024

les structures. "*4 votent pour accepter les conditions de la municipalité, [une pour les refuser] et 7 pour accepter la subvention, avec l'objectif que l'argent serve à mieux structurer l'association"*, ce qui est adopté. Les 4 structures ayant voté pour la solution municipale quittent alors l'association GRALE. [49]

5. En janvier 2025 GRALE recrute de premiers bénéficiaires et organise une journée de lancement[50].

6. Mais en parallèle, la Ville a **lancé début 2025 un AMI** (appel à manifestation d'intérêt) **afin de poursuivre l'expérimentation**. **Le GRALE a choisi de ne pas y répondre**. En revanche **un groupement représenté par les mutuelles de Savoie et composé notamment de structures qui avaient quitté le GRALE (Bar Radis, Episol, Aequitaz) a répondu à l'AMI et été sélectionné**. Il obtient une subvention de 229 000€.

7. **L'expérimentation lancée en juin 2025 consiste en[51]** *:*
    - la création d'une caisse de cotisation avec montée en charge progressive du nombre de cotisants (60 en juin 2025, 300 fin 2025 et jusqu'à 1000 fin 2028).
    - Le pré conventionnement dans un premier temps des lieux de distribution et restauration : Episol, Au Local, Le Pain de Cairn, Biocoop Malherbe et Champollion, marché europôle dont 2 lieux de restauration solidaires : le Bar Radis et la Pyrogue.

"Concrètement les membres cotiseront selon leurs revenus et auront droit à des bons d'achat dans certaines épiceries, magasins bios ou au marché de producteurs d'Europole. Le choix de ces lieux, dont certains font partie du consortium ayant gagné l'AMI, soulève quelques questions de conflits d'intérêts" comme le relève le Postillon[52].

<u>Au prisme de l'écologie</u>

Le projet politique de la SSA est un **projet radical d'écologie populaire**. Il porte en effet l'objectif de sortir la production et la distribution alimentaires des logiques de marché, afin de permettre la production de nourriture de qualité, produite dans le respect de l'environnement et des producteur·ices, accessible à toutes et tous.

Le collectif national SSA indique *"Nous faisons le constat que les impacts du modèle économique capitaliste sont désastreux pour les conditions actuelles de production agricole et alimentaire et pour l'environnement. Il est de plus à l'origine de violences alimentaires en raison de l'absence de droit à l'alimentation durable et de la place de variable d'ajustement donnée à l'alimentation dans le budget des ménages"*[53]. En effet, il faut rappeler que l'agriculture est le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre de France (rumination des animaux, utilisation d'engrais de synthèse dont la production nécessite

[49] Le Postillon, idem
[50] Ici-Grenoble, Lancement du comité de l'alimentation locale (Sécurité sociale de l'alimentation), 18/01/25
[51] Site de la Ville de Grenoble, Sécurité Sociale de l'Alimentation
[52] Idem
[53] Collectif national SSA, Le socle commun de la SSA

l'utilisation d'énergies fossiles), derrière les transports. Les engrais de synthèse sont source de pollution de l'air (amoniac, protoxyde d'azote) et de l'eau (nitrates, engrais phosphorés). Ces pollutions ainsi que les pesticides et fongicides ont des impacts importants sur la biodiversité. L'utilisation de ressources en eau pour l'irrigation agricole peut provoquer localement de fortes tensions sur la ressource en eau lorsque les prélèvements sont importants (méga bassines par exemple) et la ressource faible, notamment en période estivale[54]. Le changement climatique à également des impacts sur l'agriculture (pression accentuée sur la ressource en eau ; sécheresses, canicules ou fortes pluies désastreuses pour les cultures et les animaux, etc.).

Les lieux de distribution pré-conventionnés par l'expérimentation grenobloise de SSA sont **des lieux proposant des produits bio & locaux,** ce qui est conforme à la volonté de rendre une nourriture de qualité accessible. **Néanmoins le choix d'un modèle agissant seulement sur la distribution et non sur la production semble limité dans une perspective de transformation du système agricole lui-même.**

Au prisme de la justice sociale

Le pilier d'universalité porte une volonté forte de justice sociale car il vise à permettre **l'accès à toutes et tous à de la nourriture de qualité et à sortir de la logique de l'aide alimentaire** qui place les bénéficiaires de cette aide dans une position de dépendance et de subordination. De plus cette aide alimentaire, composée en majorité de produits issus de l'industrie agro-alimentaire, de faible qualité gustative et nutritive, place les personnes dans des situations de "violence alimentaire" comme l'indique la sociologue Bénédicte Bonzi[55].

L'expérimentation locale fixe l'objectif de cotisant·es / bénéficiaires de la caisse de SSA à 1000 personnes en 2028, ce qui représente 0,6% de la population de la ville. Cela représente une faible proportion de la population et **il sera nécessaire de massifier le dispositif afin d'avoir un impact fort en termes de justice sociale.** Il semble évidemment compliqué d'étendre directement le dispositif à toute la population de la ville, jusqu'à présent les expérimentations fonctionnent toutes avec un nombre restreint de personnes.

Il serait intéressant de connaître les catégories socio-professionnelles des adhérent·es. Le fait de surreprésenter les publics précaires parmi les bénéficiaires a fait débat. Nous ne savons pas si cela a finalement été retenu pour l'expérimentation en cours. Néanmoins, si les bénéficiaires sont en majorité issus de classe moyenne à supérieure, cela pose question quant à l'effet réel en termes de justice sociale.

Au prisme de la démocratie

La SSA est un projet politique de démocratie alimentaire, comme l'indique le pilier du "conventionnement organisé démocratiquement".

---

[54] Notre-environnement, Commissariat Général au Développement Durable, L'agriculture

[55] Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim, le don à l'épreuve des violences alimentaires*, éditions du Seuil, 2023

Dans l'expérimentation grenobloise, **le préconventionnement de lieux de distribution**, **contourne ce principe de démocratie dans les caisses**. Ce choix a manifestement été fait dans **l'optique de lancer l'expérimentation le plus vite possible**, avant la fin du mandat. Cela apparaît clairement dans l'AMI qui demande *"**un dispositif opérationnel rapidement et ajustable dans le temps** (et non pas un dispositif idéal en termes de vision et de fonctionnement). Cette phase [d'amorçage] devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2025"*[56] Bien entendu, la Ville indique " *De nombreux autres lieux de distribution et de restauration ont vocation à être conventionné démocratiquement par un comité citoyen constitué d'une partie des cotisant-es. Ce sont donc les grenoblois-es eux-mêmes qui décideront du périmètre et du fonctionnement du projet de SSA."*[57].

Mais dans ce cas, **pourquoi ne pas avoir suivi les préconisations des bureaux d'études dans l'étude de faisabilité**, qui indiquaient **un premier temps de construction du partenariat entre structures porteuses de 18 mois à 3 ans et une étape de recrutement des citoyens de 4 à 6 mois ?** Pour justifier la hausse de la taxe foncière, justifiée par la Ville comme permettant le financement du bouclier social et climatique (dans lequel est inscrit le projet de SSA) ? Pour se positionner comme "ville pionnière de la Sécurité Sociale de l'Alimentation"[58] ?

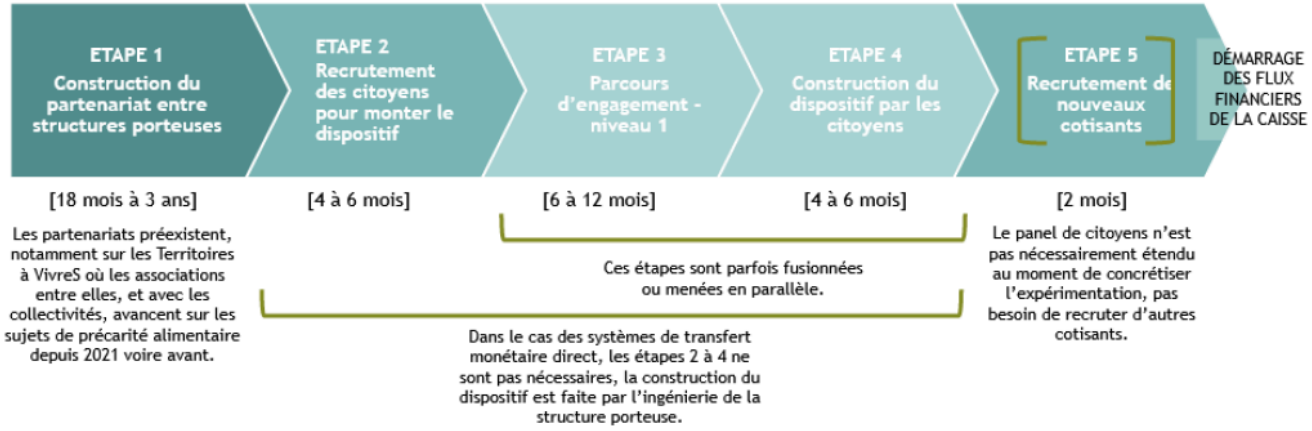

Schéma des étapes de mise en place d'une caisse de SSA issu de l'étude de faisabilité juridique et méthodologique sur une expérimentation de type caisse de cotisation, TERO et Terralim pour la Ville de Grenoble

De plus, la Ville a, à plusieurs reprises, mis la pression aux associations afin qu'elles mettent en œuvre un dispositif correspondant à la volonté de la Ville, et non pas "à l'initiative des associations et des citoyens" comme le préconisaient les bureaux d'études. Un des participants rapporte au Postillon *"On avait le sentiment de courir toujours après la mairie. Si on voulait que ça aboutisse, il fallait faire exactement ce qu'elle demandait"*[59]. **Si la**

[56] Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Ville de Grenoble - Lancement d'une initiative locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble - janvier 2025
[57] Site de la Ville de Grenoble, Sécurité Sociale de l'Alimentation https://www.grenoble.fr/1059-securite-sociale-de-l-alimentation.htm
[58] Grenoble en Commun, Grenoble ville pionnière de la sécurité sociale de l'alimentation, 27/03/25
[59] Le Postillon, ibid

construction du dispositif lui-même ne se fait pas de manière démocratique, il semble difficile de parler de projet de démocratie alimentaire.

L'aspect démocratique de ce projet de démocratie alimentaire nous semble donc faire cruellement défaut.

Ce qu'en pense le GAC

Pour le GAC, la posture de la Ville vis-à-vis des associations (pressions, mise en concurrence, manque de transparence) est problématique et représentative du rapport de cette municipalité à la société civile organisée. En effet, **la Ville a plusieurs fois cherché à contraindre les initiatives pour qu'elles suivent sa volonté (comme lors de la reprise en gestion municipale des MDH) plutôt que de les accompagner.**

La position de financeur de la Ville, bien accueillie dans un premier temps par les associations car elle a apporté un financement permettant de faire émerger un projet concret, **ne doit pas lui donner un pouvoir d'intervention et de décision.**

Par ailleurs les décisions prises par la Ville ont plusieurs fois **manqué de transparence** envers les associations (choix de réduire la subvention accordée, lancement d'un AMI alors qu'il avait d'abord été demandé le montage d'une association pour que la Ville puisse verser une subvention), abimant le lien de confiance avec certaines structures.

Sur le fond du projet, nous questionnons le choix de travailler seulement avec la distribution et non avec la production (ce qui limite le potentiel de transformation du système agroalimentaire) ainsi que le **pré-conventionnement des lieux de distribution** (contraire au pilier de démocratie dans les caisses).

Ainsi, **il nous apparaît dommageable que la Ville ait fait le choix de lancer rapidement l'expérimentation plutôt que de prendre le temps de la construction, trahissant ainsi les principes fondateurs du concept de SSA.**

Conclusion de l'analyse de ces cas d'étude

En analysant les exemples de décisions prises par la municipalité de Grenoble, on constate **des avancées concrètes qui témoignent d'une volonté réelle de transformer la ville dans une perspective plus durable et respectueuse de l'environnement**. Ces mesures ont contribué à réduire la pollution visuelle, à améliorer la qualité de l'air et à encourager des modes de déplacement plus écologiques, positionnant Grenoble comme une ville pionnière en matière d'écologie urbaine.

Cependant, ces décisions mettent également en lumière **les faiblesses du bilan en matière de démocratie locale**. Malgré les promesses de démocratie participative, la plupart des décisions importantes ont été prises sans véritable consultation des citoyen·nes et des acteur·trices. La fermeture des bibliothèques, la piétonisation du centre-ville, la municipalisation progressive des activités portées par la collectivité dans les quartiers via les Maisons des habitant·es et la destruction des bâtiments de la Villeneuve par exemple ont été mises en œuvre de manière autoritaire, provoquant, à raison, des

controverses et des indignations. **L'approche de la municipalité semble avoir privilégié une vision préétablie du développement urbain, cherchant ensuite à obtenir l'adhésion des citoyen·nes plutôt qu'à co-construire les projets avec elles et eux.**

Le municipalisme que nous défendons n'est pas la municipalisation. La municipalisation consiste pour une municipalité à recentrer l'administration des affaires publiques sur le travail réalisé par les services de la collectivité plutôt que de faire appel aux acteurs de la société civile organisée pour mener des projets dont ils sont à l'initiative. Au contraire, le municipalisme, ou communalisme, souhaite renforcer les capacités des habitants et habitantes pour qu'ils et elles soient acteur.ices des changements pour leur commune.

Partie 2 : Analyse des politiques de Grenoble Alpes Métropole

Dans cette partie, nous élargissons le champ d'analyse en portant notre regard sur la Métropole Grenoble Alpes.

Le programme et des déclarations de Christophe Ferrari pour Pont-de-Claix en 2020 révèle une approche verticale du pouvoir et un manque d'engagement concret envers le partage du pouvoir décisionnel avec les habitant·es. Dans une interview du journal municipal de Pont-de-Claix en 2023 sur sa stratégie de mandat[60], M. Ferrari met l'accent sur les réalisations de l'équipe municipale et des élu·es, sans mentionner de dispositifs permettant aux citoyen·nes de participer directement aux décisions. Bien qu'il évoque une "stratégie de mandat" comme "outil de démocratie locale", M. Ferrari se contente de promettre de "rendre compte régulièrement" des avancées de l'action municipale, sans proposer de mécanismes de co-décision avec les habitant·es. Le maire de Pont-de-Claix parle d'"associer les habitant·es" et de "recueillir leur avis", mais ces termes relèvent davantage de la consultation que d'un réel partage du pouvoir décisionnel. Les dispositifs participatifs mentionnés, tels que les ateliers publics urbains et les balades urbaines, sont limités à l'information et à la consultation, sans donner de pouvoir décisionnel aux citoyen·nes. L'approche de M. Ferrari reflète une vision traditionnelle du rôle de l'élu comme décideur unique.

Cette absence de propositions concrètes pour un réel partage du pouvoir décisionnel avec les citoyen·nes, même dans sa propre commune, illustre une vision verticale du pouvoir et un certain désintérêt pour la démocratie participative ou directe par celui qui est aujourd'hui maire de Pont-de-Claix et président de la Métropole.

Zoom sur la démocratie directe : Pourquoi penser la démocratie à l'échelle métropolitaine ?

L'une des spécificités du Grenoble Alpes Collectif est de proposer de penser la démocratie à l'échelle des communes mais aussi à l'échelle de la métropole.

La gouvernance de la Métropole de Grenoble est étroitement liée au scrutin municipal. Lors des élections municipales, les conseillers métropolitains sont élu·es parmis les conseillers municipaux[61], au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1000 habitant·es (le bulletin d'une liste municipale présente également une liste de candidat·es au conseil métropolitain). Dans les communes de moins de 1000 habitant·es les conseillers métropolitains sont désignés parmi les conseillers élu•es selon l'ordre du tableau (maire, puis premier ajoint·e, etc.) Le nombre de sièges dont dispose chacune des 49 communes membres de la Métropole est fixé par la loi, selon un système de répartition en fonction

[60] Sur le pont #89 - février 2023. Journal d'information municipale de la ville de Pont de Claix. Directeur de publication : Christophe Ferrari. Conception, réalisation, rédaction, photos : Service communication

[61] Vie Publique. Conseillers communautaires : les règles de l'élection

des tailles de communes.insi Grenoble, la ville centre et la plus peuplée, dispose de 36 sièges au conseil métropolitain, Meylan, commune de taille moyenne, compte actuellement 3 sièges et Mont-Saint-Martin, la commune la moins peuplée de la métropole avec seulement 76 habitant·es, dispose d'un seul siège au conseil métropolitain, comme toutes les petites communes de moins de 5 000 habitant·es[62].

Le conseil métropolitain ainsi composé de 110 élu·es, gère un budget conséquent de 742 millions d'euros pour l'année 2024. D'ici 2050, le budget cumulé de la Métropole représentera environ 20 milliards d'euros. Si l'on prend en compte qu'environ 90% de ces financements sont déjà affectés à la gestion courante (comme l'entretien des routes, la collecte des déchets, les transports en commun) il reste néanmoins la somme colossale de 2 milliards d'euros d'arbitrages à faire dans les 25 prochaines années. **La question se pose : laissons-nous ces décisions aux élu·es ou les citoyen·nes décident-ils de s'en emparer pour répondre plus directement à leurs besoins fondamentaux ?**

Les compétences de Grenoble Alpes Métropole sont vastes, couvrant notamment le développement économique, l'aménagement de l'espace métropolitain, l'habitat, la politique de la ville, la gestion des services d'intérêt collectif, et la protection de l'environnement. **Cependant, le concept de Métropole, hérité de la pensée néolibérale, soulève des critiques. Il tend à favoriser la concentration des pouvoirs et des ressources, accentuant les inégalités territoriales. Face à ces limites, le concept de biorégion[63] émerge comme une alternative prometteuse, proposant une approche plus équilibrée et écologique du développement territorial.**

Toutefois, étant donné l'organisation institutionnelle et politique actuelle il nous paraît pertinent d'agir au niveau métropolitain à moyen-court terme, **afin de renforcer le tissu social, nous préparer aux chocs climatiques, nous réapproprier notre production alimentaire et l'accès à l'eau, améliorer notre mobilité, et limiter la pollution pour préserver notre santé et celle des générations futures.** Dans ce contexte, la gouvernance métropolitaine de Grenoble Alpes Métropole fait face à des enjeux majeurs, notamment en termes de prise de décision.

Comme dans la plupart des métropoles et autres intercommunalités, la tension entre les grandes communes et les petites communes au sein de la métropole grenobloise est palpable et s'est récemment cristallisée autour de la question de la présidence du conseil métropolitain. **La bataille politique de 2020 pour la présidence de la métropole grenobloise a révélé les aspects les plus sombres de la politique politicienne**. Christophe Ferrari, le président sortant, a réussi à conserver son poste grâce à une alliance de dernière minute avec la droite, étant pourtant issu du Parti Socialiste, contrecarrant les ambitions de la majorité grenobloise écologiste. Cette manœuvre politicienne a créé des tensions durables au sein de la Métropole, illustrant malheureusement **un fonctionnement républicain délétère où les tractations en coulisses et les alliances**

---

[62] Wikipédia, Grenoble Alpes Métropole

[63] "un territoire dont les limites ne sont pas définies par des frontières politiques, mais par des limites géographiques qui prennent en compte tant les communautés humaines que les écosystèmes", Cochet, Yves & Thévard, Benoit & Sinaï, Agnès, « Biorégions 2050 : l'Ile-de-France après l'effondrement », Institut Momentum, 2020, cité sur https://www.fondationecolo.org/publication/bioregion/

contre nature priment, ou tout du moins monopolisent une bonne partie des énergies des élu·es, sur la délibération et l'intelligence collective. Ce jeu politique, très loin des préoccupations réelles des citoyen·nes, a renforcé le fossé entre les élu·es et la population, mettant en lumière les limites du système représentatif actuel.

Suite à la difficulté de gouverner la métropole dans ces conditions, en octobre 2024, le maire de Grenoble, Eric Piolle, a décidé de réduire le nombre d'élu·es au conseil métropolitain de 119 à 110 (110 étant le nombre légal d'élu·es pour la Métropole de Grenoble, le nombre avait été augmenté par un accord local pour permettre à 9 communes de moins de 10 000 habitants d'être mieux représentées au sein du conseil métropolitain[64]) . Cette décision, prise sans concertation, a suscité l'indignation des communes moyennes qui verront leur représentation réduite à un seul élu, contre deux actuellement.

Cette situation met en lumière les limites du système de représentation actuel et souligne l'importance de repenser la gouvernance métropolitaine. Le règlement intérieur de la métropole, appelé "Pacte de gouvernance et de citoyenneté" [65] qui définit les modalités de fonctionnement du conseil métropolitain et partage les pouvoirs de décisions, a connu des modifications au fil du temps pour s'adapter aux évolutions du territoire et aux enjeux de représentation. Cependant, ces modifications sont des ajustements internes changeant les curseurs de décisions entre le président, qui concentre une grande partie des pouvoirs, et les vices-présidents, mais ne permettent pas l'ouverture sincère et pragmatique aux citoyen·nes et acteurs du territoire.

Face aux défis complexes auxquels sont confrontées nos métropoles, il est impératif de repenser nos modes de gouvernance. **L'expérience de la gouvernance de la métropole grenobloise montre que le système représentatif traditionnel atteint ses limites.** L'instauration d'une culture de démocratie directe, basée sur des assemblées citoyennes décisionnaires et soutenue par l'émergence de listes citoyennes dans toutes les communes, apparaît comme une voie prometteuse pour construire une Métropole plus inclusive, plus démocratique et mieux à même de répondre aux enjeux du 21e siècle.

Zoom sur les compétences de la métropole en matière de justice sociale

Les compétences de la métropole en matière de justice sociale sont principalement :

Politique locale de l'habitat

[64] France 3 Régions, "Cela permettait un bon équilibre", la réduction du nombre d'élus à la Métropole de Grenoble est dénoncée par les petites communes, moins représentées
[65] Pacte de gouvernance et de citoyenneté métropolitaine

- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) : document stratégique obligatoire qui doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain ;
- Aides au logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier, réhabilitation, lutte contre l'habitat indigne.
- Aires d'accueil des gens du voyage.

Cohésion sociale et politique de la ville

- Prévention spécialisée, réussite éducative, actions sociales dans les quartiers ;
- Dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté (le dispositif ENGAJER[66]) : jeunes de 16-25 ans (et jusqu'à 29 ans pour les travailleurs handicapés), décrochage scolaire, difficultés de logement, problématiques multiples ;
- Politique de prévention de la délinquance.

Économie sociale et solidaire (ESS)

- Soutien aux associations, coopératives, mutuelles, etc ;
- Aide à l'immobilier d'entreprise pour les structures de l'ESS, commande publique respectueuse, accompagnement global des structures de l'ESS[67].

Accès aux droits, inclusion

- VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) / bilan de compétences pour favoriser la mobilité sociale et l'insertion professionnelle ;
- Actions pour l'égalité femmes/hommes, plan d'action pluriannuel, Maison pour l'égalité ;
- Programmes d'action contre le non recours aux droits, accompagnement pour les jeunes, logement, santé etc. (dans ENGAJER) qui inclut l'accès au logement, à la santé etc.

Aménagement territorial et cohésion

- Cohésion territoriale : veiller à ce que les services publics, équipements, logements, mobilité, etc., soient accessibles équitablement sur l'ensemble des communes de la métropole ;
- Politique foncière, réserve foncière pour permettre la construction de logements sociaux ou d'équipements.

Tarifications sociales / solidarité dans les services publics

- Tarification sociale de l'eau.
- Unification ou harmonisation des tarifs dans quelques services pour réduire les inégalités de coût entre communes.

---

[66] Grenoble Alpes Métropole, Le programme "ENGAJER"
[67] Grenoble Alpes Métropole, Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Zoom sur les compétences de la métropole en matière d'écologie

Les compétences des Métropoles comme Grenoble Alpes Métropole sont définies dans le code général des collectivités territoriales. Elles y sont classées en différentes catégories. Ainsi, "**en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie**", la Métropole détient les compétences suivantes :

- Gestion des **déchets** ménagers et assimilés ;
- Lutte contre la **pollution de l'air** ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Contribution à la transition énergétique ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'**énergie** ;
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
- Concession de la **distribution publique d'électricité et de gaz** ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de **réseaux de chaleur ou de froid urbains** ;
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (ou de navires à quai) ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules (ou pour navires,) ou mise en place d'un service associé ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des **inondations** ;

Par ailleurs, la Métropole exerce aussi des compétences "**en matière de développement et d'aménagement économique, social et culture**l", "**d'aménagement de l'espace métropolitain**", et "**de gestion des services d'intérêt collectif**" dont certaines sont directement pertinentes au regard des enjeux environnementaux :

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; **plan local d'urbanisme**, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, **création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain** ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;
- Organisation de la **mobilité** ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de mobilité ;
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des **gares** situées sur le territoire métropolitain ;
- **Amélioration du parc immobilier bâti**, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- Assainissement des **eaux** usées, gestion des eaux pluviales et eau.

I. Les dispositifs de participation citoyenne de Grenoble Alpes Métropole

Analyse critique des principaux dispositifs participatifs mis en place par la Métropole Grenoble-Alpes depuis 2014 : des dispositifs consultatifs sans pouvoir de décision

Les principaux dispositifs participatifs mis en place par la Métropole Grenoble Alpes sont :

- **Le dispositif de pétition citoyenne métropolitaine ;**
- **La Convention citoyenne métropolitaine pour le climat**, organisée en 2021-2022, qui a réuni 150 citoyen·nes tirés au sort pour faire des propositions sur la transition écologique ;
- **La plateforme participative en ligne "Grenoble-Alpes Métropole participative"**, lancée en 2019, qui centralise les consultations, concertations et enquêtes publiques ;
- **Les Comités d'usagers thématiques** (déchets, eau, etc.) mis en place depuis 2015 pour associer les habitant·es au suivi des services publics ;
- **La concertation sur la Zone à Faibles Émissions (ZFE)** menée en 2022 pour définir les modalités de mise en œuvre avec les habitant·es ;
- **Le Conseil de développement (C2D)** : prévu par la loi, composé de 66 membres choisis sur candidature pour nourrir les débats sur des sujets de société et organiser des réunions publiques ;
- **La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),** obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitant·es ;
- **L'Académie de Grenoble Alpes Métropole pour les Réfugiés (projet Agora).**

Le dispositif de pétition citoyenne métropolitaine : un dispositif récent qui a été peu utilisé

<u>Explication du dispositif</u>

En 2024, la Métropole a introduit un dispositif de pétition citoyenne, permettant aux citoyen·nes de soumettre directement des propositions pouvant aboutir à un débat en conseil métropolitain si un certain seuil de signatures est atteint.

<u>Le regard du GAC</u>

Bien que ce dispositif soit trop récent pour en évaluer l'efficacité, il représente une nouvelle opportunité pour les citoyen·nes de s'impliquer dans la gouvernance métropolitaine avec la limite qu'il n'implique pas nécessairement une décision politique in fine.

Cependant à l'heure actuelle, il n'a été que très peu utilisé ce qui interroge sur la communication faite sur ce dispositif et ses potentielles débouchées.

La Convention citoyenne métropolitaine pour le climat : une initiative ambitieuse mais seulement partiellement réussie car consultative

Explication du dispositif

La Convention citoyenne pour le climat de la Métropole grenobloise a réuni 100 habitantes et habitantes tirés au sort, chargés de proposer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers la neutralité carbone.

Le regard du GAC

Cette initiative a marqué une étape importante dans la démocratie participative locale, avec plusieurs aspects positifs :

- **Le tirage au sort a permis d'inclure une diversité de profils, donnant voix à des citoyen·nes habituellement moins engagé·es dans la vie politique locale.**
- **Les participant·es ont bénéficié d'une formation approfondie sur les enjeux climatiques, permettant des débats éclairés**.
- De plus, le processus a été conçu pour être transparent, avec un engagement de présenter toutes les propositions au Conseil métropolitain.

Cependant, plusieurs limites ont été identifiées en termes de démocratie directe. **La principale va jusqu'à remettre en question le bien fondé de cette initiative puisque, malgré l'ambition affichée, les propositions de la Convention restaient consultatives, laissant le pouvoir décisionnel final aux élu·es.** L'absence de garantie sur l'application des propositions a suscité, de manière légitime, des inquiétudes quant à l'impact réel du processus.

La remise en question de l'efficacité des conventions citoyennes consultatives, tant au niveau local que national, s'impose comme une réflexion cruciale dans le débat sur la démocratie. L'exemple de la Convention citoyenne pour le climat au niveau national est particulièrement révélateur : seules 10% des propositions élaborées par les 150 citoyen·nes participant·es ont effectivement été mises en œuvre[68]. Ce constat souligne les limites inhérentes à ces dispositifs consultatifs et met en lumière la nécessité de repenser plus radicalement notre approche de la démocratie.

[68] Reporterre, Convention pour le climat : seules 10 % des propositions ont été reprises par le gouvernement

Dans leur ouvrage "*Pour en finir avec la démocratie participative*"[69], Manon Loisel et Nicolas Rio apportent un éclairage critique sur cette question. Ils soulignent que depuis quatre décennies, la transformation promise par les défenseurs de la démocratie participative n'a pas eu lieu. **Au contraire, le système républicain traditionnel a remarquablement réussi à absorber ces initiatives participatives, les transformant souvent en simples outils de légitimation de décisions déjà prises par les élu·es.** Cette instrumentalisation de la participation citoyenne soulève des questions fondamentales sur la réelle volonté de partage du pouvoir décisionnel.

C'est pourquoi il est crucial de distinguer les assemblées citoyennes **consultatives** decelles qui seraient véritablement **décisionnaires**. Cette distinction est fondamentale pour envisager l'organisation d'une démocratie directe, plutôt que de se contenter d'une démocratie participative qui, dans sa forme actuelle, est incapable de répondre aux enjeux sociaux et écologiques contemporains. En effet, sans un **pouvoir décisionnel réel accordé aux citoyen·nes**, ces exercices ne sont que des façades démocratiques, alimentant potentiellement la défiance envers les institutions plutôt que de la réduire. Il n'y a rien de pire pour une personne éloignée de la politique de travail pendant cinq week-ends, de présenter ses propositions aux élu·es pour ensuite voir qu'elles ne sont quasiment pas prises en compte comme ça a été le cas avec la convention citoyenne nationale pour le climat. Dans un contexte politique ou la défiance vis-à-vis des institutions nourrit un vote fasciste ces pratiques consultatives doivent clairement être remises en question.

L'organisation de la Convention citoyenne pour le climat métropolitaine a nécessité un investissement important en termes de ressources publiques (350 000 € sans compter le temps de travail interne des fonctionnaires de la Métropole) et de temps citoyen. **Si, pour fonctionner, la démocratie directe a besoin de presque autant de moyens que le fonctionnement républicain actuel,** cette démarche soulève des questions légitimes sur l'efficacité de telles initiatives dont les propositions restent consultatives, qui mettent en lumière la nécessité de repenser le lien entre démocratie métropolitaine et le processus décisionnel, pour que l'investissement citoyen se traduise par un impact tangible sur les politiques publiques.

Malgré ces limites, la Convention citoyenne pour le climat de Grenoble a marqué une avancée significative dans les pratiques de démocratie participative à l'échelle métropolitaine **en démontrant la capacité des citoyen·nes à s'emparer de sujets complexes et à formuler des propositions ambitieuses et pragmatiques.**

Pour que de telles initiatives atteignent pleinement leur potentiel en termes de démocratie directe, il serait nécessaire de renforcer le lien entre les propositions citoyennes et le processus décisionnel. **Cela passe notamment par intégrer les élu·es, les fonctionnaires et les acteurs de la thématique au cœur des discussions de l'assemblée décisionnaire.** Sans cela tous ces acteurs ne sont pas traversés par l'expérience collective de l'intelligence collective, ne changent pas d'avis, restent bloqués dans leur vision du monde et des enjeux sur la thématique. Cela permet également aux citoyen·nes de formuler des propositions réalistes au regard des compétences et des moyens de la collectivité. La grande force des assemblées citoyennes décisionnaires, si elles sont bien organisées, et de permettre une influence positive des citoyen·nes sur les élu·es, des

[69] Pour en finir avec la démocratie participative, Manon Loisel

acteurs sur les citoyen·nes, etc.

En fin de compte, l'expérience de la Convention citoyenne pour le climat métropolitaine illustre à la fois les promesses et les défis de la démocratie participative à l'échelle locale. **Elle souligne l'importance de concevoir des dispositifs qui non seulement donnent la parole aux citoyen·nes et aux acteurs du territoire, mais doivent aussi garantir dans leur fonctionnement, qu'ils débouchent légitimement sur des actions concrètes.** C'est à cette condition que l'investissement en temps et en ressources dans de telles initiatives pourra être pleinement justifié et contribuer à une gouvernance métropolitaine plus inclusive et efficace.

La plateforme participative en ligne *Grenoble-Alpes Métropole participative* : les limites d'une démocratie en ligne

Explication du dispositif

Continuons de faire le tour des dispositifs participatifs métropolitains. En 2019, la Métropole a lancé une plateforme participative en ligne, centralisant les consultations et concertations et facilitant l'accès à l'information. Cette initiative permet de participer en ligne, favorisant l'engagement citoyen, mais présente un risque d'exclusion numérique pour certains publics.

Le regard du GAC

Malheureusement à ce stade en France, la participation en ligne n'a pas montré sa capacité à créer des débats constructifs et intelligents, elle est infiniment moins sérieuse et approfondie que le présentiel. Ce qui n'empêche pas des entreprises lucratives de vendre des plateformes coûteuses qui ne permettent que de récupérer quelques centaines de "j'aime" et de commentaires sur les sujets proposés en ligne.

Les Comités d'usagers thématiques (déchets, eau, etc.) : des débats techniques sans impact sur les décisions

Explication du dispositif

Les comités d'usagers thématiques, mis en place depuis 2015, permettent d'associer les habitant·es au suivi des services publics et favorisent un dialogue régulier entre usagers et administrations.

Le regard du GAC

Cependant, comme beaucoup de dispositifs participatifs, leur pertinence peut être remise en question tant ces instances sont sur-représentées par certains profils d'usagers, redonnant du pouvoir toujours à la même catégorie sociale de la population, et leur

pouvoir étant toujours consultatif et donc limite significativement l'impact sur les décisions finales.

Par ailleurs, ces instances qui font le lien avec les usagers se limitent souvent à des débats techniques sans formation initiale ce qui limite l'engagement des personnes touchées par les problématiques mais qui souhaiteraient bénéficier d'une formation initiale.

Le Conseil de développement (C2D) : un dispositif légal, avec un impact limité sur les décisions politiques

Explication du dispositif

Prévu par la loi, le conseil de développement est composé de 66 membres. Il a pour mission d'être un "laboratoire de prospective citoyenne" pour "Nourrir les réflexions et les décisions sur les orientations politiques métropolitaines, organiser et animer des rencontres publiques sur les questions de société pour penser la métropole de demain."[70] Créé initialement en 2000 il a été réorganisé en 2022 et a depuis travaillé sur :

- La place de la forêt dans nos vies,
- Vizille Demain
- La citoyenneté et l'appartenance métropolitaine,
- Les mobilités rêvées de demain, autour du déploiement du RER métropolitain,
- Le numérique responsable,
- les Marches Sensibles

Le regard du GAC

Si ce dispositif a permis de soulever des sujets de débats intéressants comme la question d'une carte de citoyenneté locale métropolitaine, cette instance consultative n'a pas de réel impact sur les décisions prises par la métropole.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : une mission essentielle, dans un organe toujours uniquement consultatif

Explication du dispositif

Comme expliqué sur le site de la Métropole : "*L'instance joue un rôle d'éclairage pour une meilleure qualité des services publics en émettant des avis remis au conseil métropolitain. La CCSPL travaille en particulier sur les services publics confiés à des tiers, par « délégation de service public » (DSP), à des établissements publics et aux régies à autonomie financière : par*

[70] metropoleparticipative.fr, Conseil de Développement

exemple, la MC2, Alpexpo, le Marché d'Intérêt National, la Compagnie de Chauffage, la collecte des déchets, l'eau etc.
Elle émet un avis citoyen sur l'activité des services publics délégués avant que leurs rapports d'activité ne passent en délibération au conseil métropolitain. La CCSPL, c'est 38 femmes et hommes bénévoles, habitant·es volontaires, représentant·es d'associations ou élu.e.s."[71]

Le regard du GAC

S'il est indispensable d'avoir un suivi étroit des actions de services publics confiés à des tiers, cette énième instance consultative semble avoir un pouvoir plus que limité, ce qui nous questionne sur son existence même.

L'Académie de Grenoble Alpes Métropole pour les Réfugiés (projet Agora) : une initiative louable pour le soutien des personnes exilées, mais sans pouvoir ni soutien politique

Explication du dispositif

La Métropole explique que le projet Agora "*ce sont seize personnes arrivées récemment en France qui travaillent avec les services de la Métropole pour améliorer le parcours d'accueil des réfugiés*".

Le regard du GAC

S'il apparaît indispensable de penser les politiques publiques en faveur des personnes exilées avec ces personnes directement, ce dispositif manque clairement de pouvoir politique pour pouvoir influer sur des politiques publiques déterminées essentiellement par l'Etat.

Conclusion sur les dispositifs de participation métropolitains

En conclusion, sans grande surprise, ces initiatives ne permettent pas de témoigner d'une réelle volonté de la Métropole de Grenoble d'impliquer davantage les citoyen·nes dans la prise de décision. Comme les autres intercommunalité elle se doit par façade de maintenir un semblant de démocratie participative, porté par quelques élu·es et agents sincèrement convaincus de l'importance d'organiser la décision au délà du conseil métropolitain. Les défis persistent, notamment en termes de représentativité et d'impact réel sur les décisions.

En décembre 2021, Grenoble Alpes Métropole a adopté un pacte de gouvernance et de citoyenneté métropolitaine avec les grands principes suivants :

[71] metropoleparticipative.fr, La Commission consultative des services publics locaux

- La Métropole garantit l'implication de tous les publics dans les démarches participatives ;
- Le dialogue citoyen s'inscrit dans le dialogue délibératif ;
- La Métropole organise le retour argumenté sur les apports de la participation citoyenne ;
- Une diversité d'espaces et de démarches complémentaires de participation sont mises en place ;
- La coopération entre la Métropole et les communes permet de renforcer les moyens et d'améliorer le dialogue citoyen.

Si l'intention est louable, **Grenoble Alpes Métropole n'a pas réussi à enclencher le passage d'outils consultatifs à une réelle prise de décision collective avec les habitant·es, les élu·es et les services.**

Certains dispositifs comme la convention citoyenne métropolitaine pour le climat ont montré leur intérêt dans les recommandations proposées mais leur caractère non décisionnaire a réduit leur portée.

Au Grenoble Alpes Collectif, nous pensons que la métropole peut aussi être une échelle pertinente pour la démocratie directe. Les habitant·es sont en mesure de prendre des décisions à cette échelle également !

II. Analyse critique de trois décisions clés de la Métropole Grenoble Alpes

1. La priorisation des grands projets de déplacement : des projets clinquants en décalage avec les besoins et enjeux du territoire

<u>Contexte</u>

Les grands projets de transports de l'aire grenobloise sont aujourd'hui pilotés par le **SMMAG** (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise).
Depuis 2020, le SMMAG a pris le relais du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun, créé en 1973) comme autorité organisatrice des mobilités de la région grenobloise. Le périmètre couvert a également été étendu au-delà du simple territoire de la métropole. En effet la Communauté de Communes du Grésivaudan puis le Voironnais ont intégré le SMMAG, qui couvre donc désormais le territoire des 3 intercommunalités.

Source : https://smmag.fr/le-smmag/le-territoire/

Les intercommunalités lui délèguent la politique de transport et les élu·es intercommunaux, ainsi que des élu·es du Département de l'Isère, siègent au Comité syndical, organe décisionnaire du SMMAG.

Le **comité syndical du SMMAG** est composé de 28 élus titulaires[72] :

- 16 élus sont issus de Grenoble Alpes Métropole
- 4 de la Communauté de communes du Grésivaudan
- 4 de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- 4 du Département de l'Isère

Ainsi, **Grenoble Alpes Métropole est majoritaire au sein du comité syndical**, ce qui lui donne - a fortiori à la majorité métropolitaine - un poids important dans les décisions du SMMAG. Le président du SMMAG est le vice-président aux transports de la métropole, Sylvain Laval, maire de Saint Martin le Vinoux et proche de Christophe Ferrari.

Nous avons voulu nous intéresser spécifiquement **au cas du métrocâble, révélateur de la priorisation des grands projets de transports** tel que portée par la majorité au SMMAG et donc par la majorité de Christophe Ferrari.

Le métrocâble a été un grand projet de transport porté notamment par la majorité à la Métropole au sein du SMMAG, et ce depuis 2014. Après une opposition marquée des acteurs du Vercors à ce projet qui avait pour objectif de relier l'agglomération grenobloise et le Vercors avec ces bulles, **le tracé finalement choisi avait pour objectif de relier Fontaine à Saint-Martin-Le-Vinoux en passant par Sassenage et la presqu'île de Grenoble.** Le SMMAG avait imaginé ce projet pour faciliter la desserte de ces différents stations (La Poya, LArgentière, Presqu'île Ouest, Oxford, Hôtel de Ville de Saint Martin le Vinoux) en passant au dessus de l'Isère et du Drac.

Projet du Métro-Câble
Source : franceinfo

[72] Site du SMMAG

Ce projet était **estimé avec un coût total de 65 millions d'euros**. Depuis le lancement du projet, cela a représenté un coût pour le SMMAG de 7 millions d'euros.

Ce projet a cristallisé de fortes tensions des acteurs des mobilités et des habitant·es, un collectif s'était formé pour s'y opposer : https://stopmetrocable.noblogs.org/
Ce collectif se présente comme *"des habitant-e-s de la métropole [dont la plupart habite ou travaille dans le secteur géographique du projet de Métrocâble], soucieux-ses d'aller vers une meilleure utilisation des espaces publics et de nos ressources, vers davantage de justice sociale, afin de faire face, entre autres, au dérèglement climatique, à la crise écologique".* Il précise que *Certain-e-s ont rejoint le collectif par le biais d'une association ou d'un collectif qui se penche sur les questions d'urbanisme, de transports, ou de transition écologique, comme LUCSE (Lutte pour un Usage Collectif et Solidaire des Espaces), l'ATESS (Association pour une Transitions Écologique et Sociale à Sassenage), l'ADTC – Se déplacer autrement et Alternatiba Grenoble."*[73]

Une enquête publique a été menée du 6 novembre au 21 décembre 2023. L'autorité environnementale a par la suite rendu un avis consultatif sur le projet en février 2023.[74]
La Commission d'enquête publique sur le métrocâble a finalement rendu le 26 mars 2024 un avis très défavorable.[75] Les raisons avancées sont les suivantes[76] :

- **Un manque de soutien des communes concernées.** En effet Grenoble Alpes Métropole et les communes de Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux ont émis des avis favorables sur le projet. En revanche la Ville de Grenoble a émis un avis réservé, Sassenage un avis défavorable, ainsi que les communes limitrophes de Saint-Egrève et Seyssinet-Pariset ;
- Rejoint par des **oppositions citoyennes** (Collectif Stop Métrocable et autres associations) ;
- Un **tracé "*sinueux et inutilement complexe*"** résultant en un budget élevé ;
- Un **budget qui " *néglige ou sous-évalue des dépenses importantes*** *qui font partie intégrante du projet" qui une fois prises en compte rendrait le bilan du projet "largement négatif" ;*
- Une **étude "incomplète et superficielle" des solutions alternatives** ;
- Une **fréquentation incertaine** du fait de l'abandon partiel du projet immobilier des Portes du Vercors (970 logements à Fontaine contre 2600 entre Fontaine et Sassenage dans le projet initial) ;
- *"Avec un si **faible report modal** le projet de câble ne participera que très peu au désengorgement de la circulation, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre" ;*
- **Un faible bénéfice environnemental** : *"Le gain de CO2, dû "à 95 % à la restructuration du réseau de bus induite par la mise en service du câble", serait "en grande partie annulé" par la consommation énergétique de ce mode de transport".*

[73] Stop metrocable
[74] Avis consultatif de l'autorité environnementale
[75] Avis de la commission d'enquête sur le métrocâble
[76] France 3, Métrocâble de Grenoble : "peu consensuel" et "inutilement complexe", pourquoi la commission d'enquête a émis un avis défavorable

Depuis cet avis, le SMMAG a décidé de mettre le projet en pause pour 2 ans. **Le président du SMMAG a annoncé que le projet allait être retravaillé mais pas abandonné**.[77]

L'ADTC-Se déplacer autrement (association de piétons, cyclistes et usagers des transports en commun de la région grenobloise) propose de son côté des alternatives au métrocâble, projet qu'elle considère comme non prioritaire : *"C'est donc sur le réseau bus et tramway qu'il faut travailler et renforcer toute la desserte de la presqu'île par les modes actifs en développant les accès vélos."*[78] En effet, l'ADTC souligne dans ce communiqué qu'**il existe de nombreuses alternatives à ce projet moins coûteuses, plus écologiques, et bénéficiant à davantage d'usager·es.**

<u>Au prisme de l'écologie</u>

Le projet de métrocâble a vu une forte opposition se cristalliser sur des arguments notamment écologiques mais pas seulement. Voici les principales critiques écologiques :

- **Un faible impact sur la réduction du transport en voiture**

L'Autorité environnementale confirme que l'impact sur le trafic serait "relativement faible". "Le nombre de véhicules en moins est estimé à 150 à la mise en service et 400 en 2035", écrivent les auteurs du rapport. Car la majeure partie des usagers du Métrocâble serait, d'après elle, constituée de personnes utilisant déjà les transports en commun : "93 % à la mise en service, 87 % en 2035." (citation France 3[79]).

- **Un risque d'étalement urbain induit**

Le projet Portes du Vercors qui était un projet d'urbanisation sur cette zone a été abandonné suite au risque d'inondation. La mise en place du métrocâble avec les stations prévues pour desservir la zone des Portes du Vercors pourrait alors favoriser une future urbanisation de cette zone.

- **Un projet au coût majeur qui dé-priorise les autres projets au plus grand impact écologique**

Avec un coût de 65 millions d'euros pour le métrocâble, cela représente une dépense majeure pour le territoire. Pour resituer, le SMMAG précise que pour 2025 son budget prévisionnel pour le territoire de la métropole est de 63,8 millions d'euros.[80] Si le métrocâble n'est pas un projet pour une seule année, cela empêche clairement la mise en place d'autres projets de transports structurants, comme le prolongement de certains trams.

- **Il y a d'autres alternatives moins coûteuses qui ont été peu ou pas étudiées**

---

[77] Le Dauhiné, Métrocâble : le projet reporté d'au moins deux ans… et après ?
[78] ADTC, Rebondir après le métrocâble pour la desserte de la presqu'île
[79] franceinfo, Métrocâble de Grenoble : trace, enjeux calendrier
[80] "Pour 2025, il est prévu un volume d'investissements (hors dette) de 87,3 M€ contre 62,9 M€ au Budget Primitif 2024. Cette augmentation des dépenses de 24,5 M€ s'explique pour 9,8 M€ par le transfert de compétences du Pays Voironnais.", SMMAG

Des alternatives moins chères pour les mêmes trajets n'ont pas ou peu été étudiées selon le collectif Alternatiba qui en cite plusieurs[81] : passerelle piéton-vélo entre Fontaine et la presque-île (4 à 8 M€), prolongation et augmentation des fréquences des lignes de bus existantes, amélioration des itinéraires cyclables.

Au prisme de la justice sociale

Ce projet **ne permet pas de réduire les inégalités d'accès au droit à la mobilité.** Au contraire, **il empêche des projets qui permettraient d'augmenter l'amplitude horaires et la fréquence des transports en commun** pour relier tous les quartiers de la métropole dont les quartiers populaires. En effet ce projet vise à desservir la Presqu'île scientifique et il représenterait donc un coût important pour bénéficier majoritairement à une population composée de cadres supérieurs déjà favorisés par les aménagements en place.

Par ailleurs, ce projet ne bénéficiera qu'à un nombre réduit d'usager·es pour un impact écologique très limité. Pour Alternatiba c'est **davantage un "Objectif de vitrine technologique plus qu'une réelle utilité** pour les habitant·es de la métropole."

Au prisme de la démocratie

D'un point de vue du système représentatif, des oppositions se sont déjà cristallisées dans différentes villes (Sassenage, Grenoble et les communes limitrophes de Seyssinet-Pariset et Saint-Egrève).
Des élu·es de Sassenage sont historiquement opposés au projet comme Pierre-Yves Schneider qui a rejoint le collectif Stop Métrocâble, et le conseil municipal de Grenoble a émis un avis réservé en novembre 2022, celui-ci lui apparaissant "non prioritaire"[82].

Ensuite, plus largement, une opposition importante s'est organisée contre ce projet autour d'habitant·es de la zone concernée et d'associations dont notamment à l'origine LUCSE (Lutte pour un Usage Collectif et Solidaire des Espaces), l'ATESS (Association pour une Transitions Ecologique et Sociale à Sassenage), l'ADTC – Se déplacer autrement et Alternatiba Grenoble ainsi que le collectif Stop Métrocâble.

Le rapport d'enquête publique s'interroge : *"Comment un projet si peu consensuel, présenté comme structurant pour les transports en commun du secteur nord-ouest de l'agglomération, a-t-il pu arriver en l'état jusqu'au stade de l'enquête publique ?"*[83].

Ce qu'en pense le GAC

La non prise en compte par la présidence du SMMAG et la majorité métropolitaine d'oppositions aussi diverses sur un projet d'une telle envergure nous interroge.
Le président du SMMAG Sylvain Laval et le groupe de Christophe Ferrari à la Métropole

[81] Alternatiba Grenoble, Stop au métrocâble
[82] France 3 Régions, Métrocâble de Grenoble : tracé, enjeux, calendrier… Cinq questions pour comprendre ce projet controversé
[83] idem

sont restés de marbre ce qui interroge sur leur capacité à construire des politiques publiques qui font consensus.

Sur le fond du projet, le constat est sans appel, il faut abandonner complètement le projet de métrocâble qui est négatif tant au prisme démocratique, qu'écologique ou social. D'autres projets portés par les acteurs experts des mobilités comme l'ADTC méritent plus d'attention : le projet de tram entre Grenoble et Crolles, la rocade vélo dans l'hypercentre, la mise en place de trolleybus ou encore l'augmentation de l'offre de transports en commun (fréquence, amplitude horaires, prolongements). Ces projets sont à étudier selon les besoins réels des habitant·es et usager·es concerné·es.

2. La Zone à Faible Émission (ZFE) : symptôme d'une Métropole zélée qui a négligé d'impliquer les usager·es dans la mise en œuvre d'une politique publique aux effets controversés

Contexte

Les Zones à Faible Émission - mobilité (ZFE-m) émanent de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, renforcées par la Loi Climat et Résilience de 2021. Les agglomérations de plus de 150 000 habitant·es (comme Grenoble Alpes Métropole) ont l'obligation de créer une ZFE-m sur leur territoire. Une ZFE(-m), est une zone délimitée à l'intérieur de laquelle la circulation de certains véhicules peut être restreinte. L'objectif principal est de réduire les émissions de polluants liés au trafic routier, dans les zones densément habitées, afin de limiter l'exposition à des concentrations élevées de gaz et de particules dangereux pour la santé. Au regard de la loi, la métropole de Grenoble est aujourd'hui désignée comme "territoire de vigilance", car les concentrations des polluants restent inférieures aux seuils maximaux réglementaires. **En tant que territoire de vigilance, sa seule obligation est d'avoir instauré une ZFE, et elle est libre de fixer son propre calendrier d'évolution des restrictions de circulation dans sa ZFE**. En particulier, l'interdiction à la circulation des véhicules Crit'Air 3 ou plus va au-delà des exigences légales minimales. Son action doit toutefois être cohérente avec une trajectoire permettant de respecter les nouveaux seuils réglementaires de polluants atmosphériques pour 2030 (fixés par la directive européenne révisée sur la qualité de l'air ambiant, entrée en vigueur le 11 décembre 2024), puis d'atteindre les valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans la métropole de Grenoble, une ZFE a été créée en juillet 2023 dans 13 communes pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés. Elle s'ajoute à une ZFE concernant les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL), existante depuis 2019. Dans la suite de cette partie, **on se concentre sur la ZFE qui concerne les voitures particulières et les deux-roues motorisés.** La création de cette ZFE pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés répond aux exigences de la loi Climat et Résilience de 2021 et au Plan de Protection de l'Atmosphère. C'est une ZFE dite "non permanente" puisque les restrictions s'appliquent uniquement entre 7h et 19h du lundi au vendredi, et des dérogations peuvent être attribuées.

Concrètement, comment ça marche ?
Tout véhicule motorisé qui circule dans la ZFE doit avoir apposé sur son pare-brise une vignette Crit'Air. Cette vignette est un certificat, qui atteste d'un niveau de pollution du véhicule. Elle indique ainsi un numéro, allant de 0 pour les véhicules les moins polluants à 5 pour les plus polluants. Dans la ZFE (voitures particulières et deux-roues) de la métropole de Grenoble, les véhicules classés Crit'Air 5 sont interdits depuis le 2 janvier 2024, les véhicules classés Crit'Air 4 y sont interdits depuis le 1er juillet 2024. Enfin, les véhicules classés Crit'Air 3 sont interdits depuis le 1er janvier 2025 ; une période dite "pédagogique" est appliquée, et aucune verbalisation ne sera appliquée avant le 30 juin 2026.

Les voitures affichant une étiquette Crit'Air 5 pourraient ne plus pouvoir circuler dans 13 communes de la métropole grenobloise dès juillet 2023. • © France 3 Alpes

<u>Au prise de l'écologie et de la santé</u>

La pollution de l'air désigne les gaz et les particules en suspension dans l'air, intérieur ou extérieur, qui à certaines concentrations présentent des risques pour la santé.
Une partie de la pollution de l'air provient de sources non locales, et a été apportée par les mouvements de masse d'air dans l'atmosphère. Le reste provient de sources locales, et la concentration de ces polluants varient beaucoup selon la météo mais aussi selon la saison. **En hiver, dans la région grenobloise, les polluants sont principalement liés à la combustion de biomasse** (chauffage à bois, première contribution aux concentrations de particules fines dans le Y grenoblois), **et aux transports** (émissions d'oxydes d'azote (NOx) et, dans une moindre mesure, de particules fines). **En été, comme il n'y a pas d'émissions liées au chauffage, la pollution est principalement liée à la combustion des moteurs thermiques des véhicules** qui émettent des oxydes d'azotes (NOx). En raison de l'ensoleillement et des hautes températures, ces oxydes d'azote vont être transformés en l'ozone.

L'impact sur la santé dans la région grenobloise est important et a été estimé par Santé Publique France[84] : environ 135 décès par an liés à l'exposition aux oxydes d'azote (NOx) et près de 300 décès par an liés à l'exposition aux particules fines PM2.5.

[84] Santé Publique France

La mise en œuvre d'une ZFE vise donc en premier lieu à réduire la concentration en NOx et en ozone dans l'atmosphère, pour des raisons sanitaires.
Il est en effet attendu d'une ZFE qu'elle mène à une réduction de la circulation des véhicules les plus polluants, et ce via différents leviers :

- une réduction des déplacements ;
- un report modal vers la marche, les mobilités actives (marché, vélo,..) ou les transports en commun ;
- le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules moins polluants.

On trouve dans l'étude réglementaire[85] réalisée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes les résultats de modélisations de l'évolution des émissions de NO2 en moyenne sur le territoire de la métropole (dues au trafic des véhicules particuliers et deux-roues motorisés). **La mise en œuvre des restrictions de la ZFE s'accompagnerait d'une réduction de 36% des émissions moyennes de NO2 en 2025 par rapport à 2022, contre 24% dans un scénario sans ZFE.** Les modélisations indiquent également des co-bénéfices en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

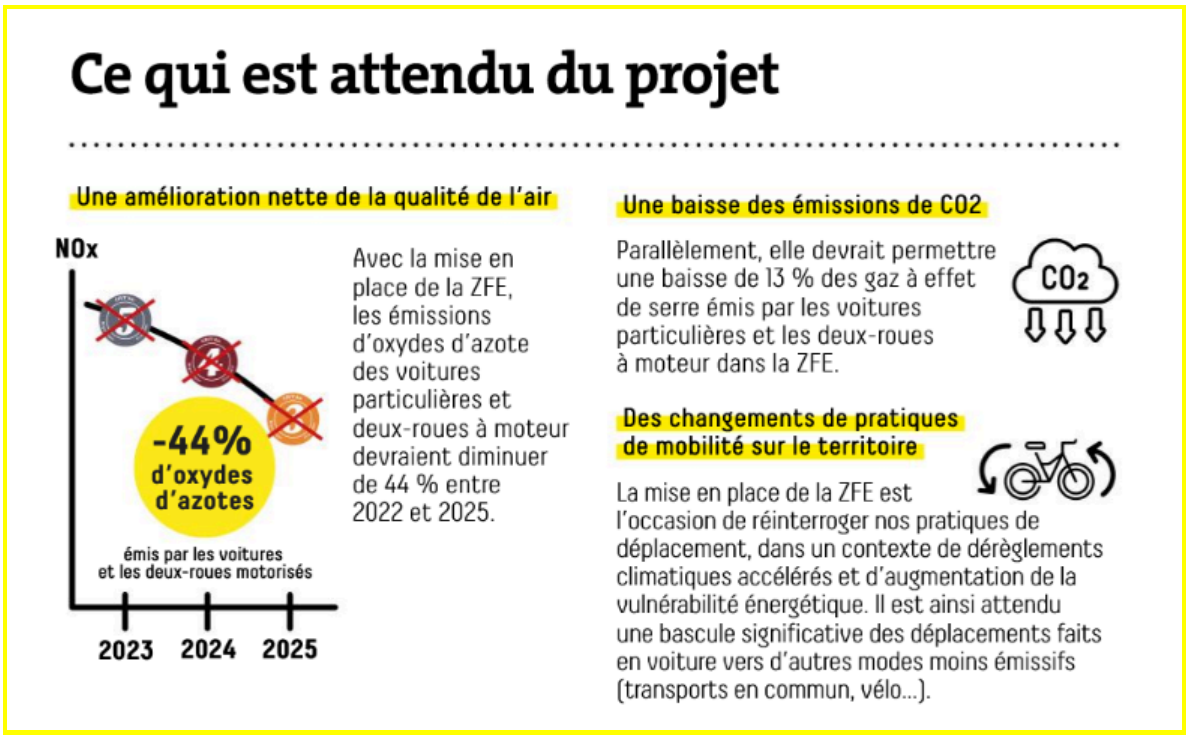

Infographie issue du rapport sur la concertation de la Métropole

Au prise de la justice sociale

La critique principale faite à la Zone à Faible Émission est son caractère antisocial. Elle est vue comme une "bombe sociale" ou une « zones de forte exclusion sociale ».[86]

[85] Atmo Auvergne Rhône Alpes
[86] La Grande Conversation, Zones à faibles émissions : un risque d'exclusion sociale dans les villes ?

Pour voir qui sont les ménages qui seront concernés, il est intéressant de préciser les types de véhicules pour chaque vignette :

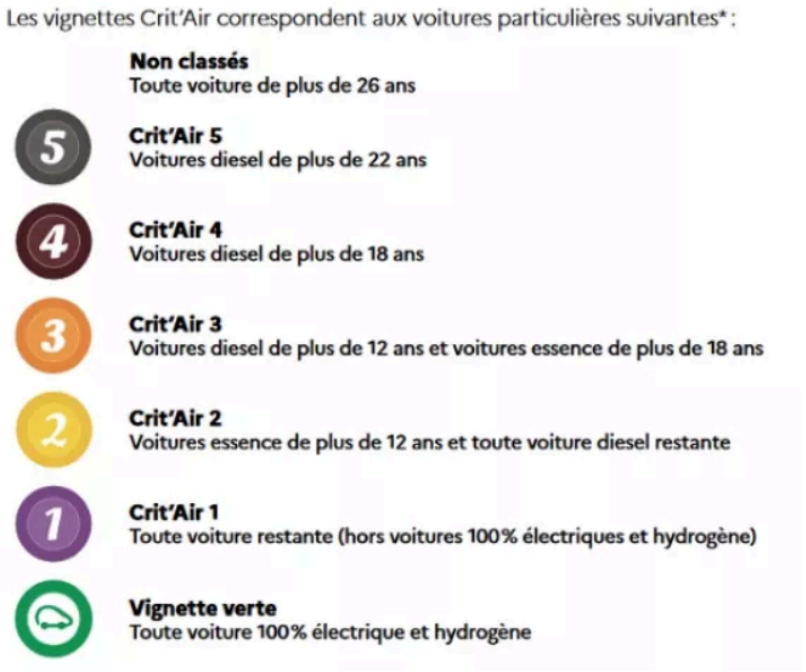

Ce résumé schématique permet de conclure que de fait cette ZFE va toucher principalement les ménages ayant une voiture ancienne et d'autant plus si elle est diesel.

Selon l'Insee, ce sont **8% des véhicules du parc automobile du territoire qui sont impactés par l'interdiction des vignettes Crit'Air 4 et 5.[87] et quasiment 30% avec l'interdiction des Crit'air 3**. L'analyse de l'INSEE permet de voir que ce sont les cadres et catégories socio-professionnelles qui se déplacent davantage en voiture mais ce sont les **habitant·es de Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Fontaine et du Pont-de-Claix qui sont proportionnellement plus concernés par les restriction**s et plus généralement les couples actifs avec enfants.

L'impact économique d'une telle mesure sur les plus modestes doit aussi être contrebalancée par le coût sanitaire de l'inaction sur les plus modestes également : '"*En dépit des progrès réalisés ces dix dernières années, cette pollution est toujours responsable de plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés et de nombreuses pathologies. Ces dommages sont en outre concentrés sur les publics les plus modestes.*" (rapport Terra Nova).

[87] Au 1er janvier 2023, près de 160 000 véhicules particuliers circulaient dans les communes de la ZFE pour environ 170 000 ménages, soit moins d'un véhicule par ménage (0,9 véhicule par ménage) contre 1,3 au niveau régional. Plus d'un ménage sur quatre ne possède pas de voiture, un sur deux est équipé d'un seul véhicule et un sur cinq l'est de deux véhicules ou plus.
Au 1er janvier 2024, les véhicules particuliers les plus polluants (non classés ou classés Crit'Air 4 et 5) n'ont plus le droit de circuler dans la ZFE de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Cela concerne au plus 12 500 véhicules (sources), soit 8 % du parc total de la ZFE. Ces catégories de véhicules correspondent à 10 % du parc total au niveau régional.

Si la ZFE est pointée du doigt pour son caractère antisocial, **c'est la question des mesures d'accompagnement prévues par la collectivité qui sera déterminante pour avoir un avis global sur cette mesure**. A ce stade les formes d'accompagnement sont de 2 types : la prise en charge d'un abonnement M Tag pour M Vélo + (la durée dépend de si le foyer se sépare du véhicule) ou une aide au renouvellement du véhicule.
Est-ce que l'effet recherché est un passage vers d'autres mobilités pour tous et toutes ? Si oui le montant des aides sera structurant (il est de 2500€ à 3500€ pour renouveler son véhicule à ce stade) dans l'accompagnement proposé par la Métropole.

Il existe également une série de dérogations et adaptations du dispositif présentées comme améliorant le caractère social de la mesure : le caractère effectif de la ZFE uniquement de 7h à 19h du lundi au vendredi hors jours fériés, l'existence d'un pass journalier 12 jours par an, Dérogation « Petit rouleur » (véhicule roulant moins de 5 000 km par an), une dérogation pour les rendez-vous médicaux réguliers en établissement de santé (au moins 6 fois par an ; en cliniques ou hôpitaux), une dérogation pour les travailleurs en horaires décalés, etc.

Il serait intéressant de mesurer par entretiens si ces dérogations sont suffisantes pour limiter les principales conséquences sociales de cette ZFE, au premier abord cela semble insuffisant.

Au prise de la démocratie

La manière dont a été décidée et mise en place la ZFE par Grenoble Alpes Métropole est aussi révélatrice de l'ambition donnée au dispositif dans le cadre de la métropole de Grenoble et de son acceptabilité.

La Métropole Grenoble Alpes a donc voté une délibération en 2023 pour la mise en place de la déclinaison locale de la ZFE. Cette délibération s'est accompagnée d'un vote, uniquement consultatif, des élu·es des communes touchées par le dispositif. A titre d'exemple, le groupe majoritaire à Grenoble, Grenoble en Communs, a voté contre la mise en place de ce dispositif, considéré comme pas assez ambitieux.[88]
La décision des élu·es de la Métropole a donc fait suite à un vote consultatif des 13 communes touchées, une concertation volontaire (d'Octobre à Décembre 2022) et une concertation réglementaire (du 5 avril au 17 mai 2023)[89].
Une nouvelle concertation a été lancée du 10 mars au 10 avril 2025 sur le report d'une partie des mesures pour les véhicules utilitaires et poids lourds avec un Crit'air 2[90].
Le caractère uniquement consultatif de ces votes (des élu.·es) ou concertations (avec les habitant·es) montre le caractère peu démocratique de validation de cette mesure. Pourquoi les citoyen·nes ne pourraient pas être directement impliqué·es dans la décision ?

[88] Grenoble en commun, "ZFE métropolitaine : Grenoble demande des mesures plus ambitieuses"
[89] Bilan sur la consultation règlementaire
[90] "Grenoble Alpes Métropole lance une consultation publique du 10 mars au 10 avril 2025 suite au report de l'interdiction des véhicules utilitaires légers et poids lourds classés Crit'Air 2.
Initialement prévue au 1er juillet 2025 sur 27 communes, Grenoble Alpes Métropole a décidé de modifier l'échéance de ces interdictions à juillet 2028, considérant qu'il existe une inadéquation encore trop importante entre l'offre disponible de véhicules à faibles émissions et les besoins des entreprises", Grenoble Alpes Métropole

Limiter l'implication des citoyen·nes à des espaces de consultation sans décision c'est aussi réduire l'acceptabilité des mesures choisies.

Ce qu'en pense le GAC

Bien qu'en accord total avec l'ambition d'amélioration de la qualité de l'air que traduit la mise en œuvre de la ZFE à Grenoble, le GAC se montre critique des des choix effectués par la métropole.

- La ZFE nous apparaît comme une mesure qui **pousse plus au renouvellement du parc auto qu'au report modal.**
- Cette mesure, fondée sur la vignette Crit'air **cible essentiellement les polluants liés à l'échappement, négligeant ainsi les autres externalités négatives liées à la mobilité** (polluants liés à l'abrasion des pneus et des freins, émission de gaz à effet de serre, pollution sonore et visuelle, consommation d'espace). Faut-il vraiment favoriser un véhicule lourd (type SUV) mais crit'air 2 face à un véhicule crit'air 3 mais léger ?
- **L'impact social de la mise en œuvre de la ZFE est finalement mal connu**, puisqu'on ne sait pas à ce jour relier directement les voitures impactées et les revenus et catégories socioprofessionnelles des ménages impactés. Il nous paraît inacceptable de mettre en place une mesure de politiques publiques sans connaître précisément les populations impactées.
- **Le processus de mise en œuvre**, du calendrier des restrictions aux aides financières apportées, **a été effectué sans réel travail avec les usagers directement concernés**. Cela a mené à un dispositif mal compris et à des aides potentiellement mal construites, inadaptées et insuffisantes. Malgré la concertation volontaire (octobre à décembre 2022) et la concertation réglementaire (avril à mai 2023), nous estimons que le processus aurait dû faire l'objet d'une implication beaucoup plus forte des usagers et habitant·es.
- Enfin, la ZFE est une mesure profondément inégalitaire puisqu'elle permet **l'impunité de certains automobilistes face à d'autres**, qui plus est en renforçant les fractures sociales et les inégalités structurelles.

Si en 2026 le GAC est aux manettes (donc avec un·e/des élu·es à la Métropole), voici ce qu'il pourrait proposer : **une gestion démocratique de la ZFE**.
Cela commencerait par un débat public métropolitain sur la pollution de l'air et la ZFE, avec réunions, ateliers et conférences dans toutes les communes, réunissant associations, expert·es et citoyen·nes pour informer et faire émerger les enjeux.
Puis, une assemblée citoyenne serait organisée, composée de citoyen·es tirée·es au sort, représentative de toutes les communes (au prorata des habitant·es), rassemblant 200 citoyens. Sur plusieurs week-ends, l'assemblée travaillerait avec des élu·es, des chercheur·euses et des associations pour comprendre la pollution, étudier plusieurs scénarios (refus, ZFE minimale, ZFE ambitieuse, alternatives), auditionner des collectifs et des expert·es, et débattre des avantages et limites. Une attention serait portée à la médiatisation pour élargir la participation via la presse et les outils de communication, pour toucher tous les publics.
Les scénarios sortant de l'assemblée seraient alors soumis à une votation citoyenne (présentiel et numérique) ouverte à tous les habitant·es, pour choisir collectivement la

solution à appliquer. Enfin, le résultat de cette votation serait appliqué tel quel par les élu·es.

3. Le projet Grand'Alpe, un projet majeur pour le Sud de la Métropole, conduit davantage avec les acteurs privés qu'avec les habitant·es

Contexte

Grand'Alpe est un projet d'aménagement urbain sur 15 ans (de 2021 à 2036), de 650 millions d'euros d'investissements publics et privés d'ici 2030[91], porté par la Métropole, et les Villes de Grenoble, d'Eybens et d'Échirolles, soutenu par l'État, le Département, le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) et d'autres acteurs privés et publics. Il s'agit de la "transformation" de 400 hectares entre Grenoble, Échirolles et Eybens.

Carte visant à situer la zone concernée par le projet dans la Métropole
(source : grandalpe.fr)

Pour comprendre le projet GrandAlpe il faut se pencher sur **l'histoire de cet espace urbain ainsi que sur l'historique du projet :**

Comme le rappelle le site du projet : *"Le quartier de GrandAlpe, érigé à la fin des années 1960 et dans les années 1970, notamment à l'occasion des Jeux olympiques de Grenoble de 1968, a été conçu selon un modèle urbain typique de cette époque, privilégiant l'utilisation de la voiture. Les*

[91] Brochure en ligne "Grand Alpe 2020-2030, De nouvelles opportunités tertiaires et d'activités dans la métropole grenobloise", Grenoble Alpes Métropole

zones résidentielles, les pôles de loisirs et les secteurs commerciaux étaient distinctement séparés et reliés par des voies automobiles."[92]

A partir de 2005 la Communauté d'Agglomération (ancêtre de la Métropole) engage une démarche de stratégie territoriale et "imagine le développement du territoire à partir d'un centre principal, dont **l'attractivité doit être renforcée par la création de trois polarités secondaires** : la polarité Nord- Est, la polarité Nord-Ouest et la **polarité Sud**."[93] En parallèle la commune d'Echirolles élabore un projet urbain intitulé NOVASUD21 visant à renforcer cette polarité Sud et sa place dans l'agglomération, notamment par la création d'une gare (gare d'Echirolles).
En 2015 la Communauté d'Agglomération devient la Métropole de Grenoble, ce qui implique d'élaborer un nouveau document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dans lequel la polarité Sud est alors clairement identifiée. L'enjeu devient alors pour la Métropole de passer à l'opérationnel "tout en gérant les "coups partis" des opérateurs privés". "*En effet, un certain nombre d'opérations privées [(projet de requalification du centre commercial GrandPlace porté par KLEPIERRE, projet d'aménagement d'Artelia)] et communales [(projet de rénovation du centre ville d'Echirolles de en cours)], viennent bousculer les temporalités de décisions et nécessitent des prises de positions rapides, de la métropole et ses partenaires.*" comme le rapporte Lisa Piris dans son mémoire "L'urbanisme négocié à l'oeuvre dans les grands projets urbains : le cas du projet Grandalpe" [94]
Fin 2018 l'intérêt métropolitain du projet est reconnu. C'est-à-dire que **l'ensemble de la "centralité Sud" est identifiée comme relevant de la compétence métropolitaine en matière d'aménagement**. *"Cela permet la mise en place d'un périmètre d'intervention destiné à faire l'objet de plusieurs actions et opérations d'aménagement."*[95] C'est à ce moment que le projet prend le nom de Grand'Alpe. Surtout, l**a reconnaissance d'intérêt métropolitain légitime la Métropole dans son rôle de coordinatrice** entre les différentes opérations d'aménagement engagées ou à venir de la zone.

Au sein de ce territoire se trouvent environ 30 000 habitant·es et 40 000 emplois. Un quart du territoire serait amené à être transformé dans le cadre du projet Grand'Alpe. L**es opérations ont débuté en 2021** et **parmi les travaux déjà réalisés, on compte** :

- Démolition de l'autopont entre Grand Place et Carrefour (effectué en novembre 2023) ;
- Réaménagement de l'avenue Marie-Reynoard (fin des travaux prévus printemps 2025) ;
- Construction de l'écoquartier du Val à Eybens avec logements et commerces. (livraison de la 1re étape : 2024) ;
- Végétalisation du parvis de la patinoire Polesud (début 2025) ;
- Réhabilitation des logements et des espaces publics sur les quartiers des Villeneuves de Grenoble et Échirolles.

---

[92] Site du projet GrandAlpe
[93] Lisa Piris. L'urbanisme négocié à l'oeuvre dans les grands projets urbains : le cas du projet Grandalpe - Grenoble-Alpes-métropole. Mémoire de M2, Géographie. 2020. dumas-02965661, p.51

[94] Idem, p.57
[95] Idem, p.60

Et **parmi les travaux prévus, on retrouve** :

- “Création d'un nouveau quartier d'emploi sur la friche de l'ancien site industriel Allibert (avenue Edmond Esmonin) avec une grande place laissée au végétal (fin des travaux 2030)” ;
- “Transformation du quartier de la gare d'Échirolles : Réaménagement de la gare pour la rendre plus visible et accueillante et accueillir à terme, le nouveau RER métropolitain. Création du quartier Connexions (labellisé écoprojet) mêlant bureaux, habitations, commerces et instituts de formation. (Démarrage des travaux en 2024)”
- “Transformation de l'avenue de l'Europe et E. Esmonin, qui deviendra le cours de l'Europe. Ce cours va être métamorphosé pour donner plus de place aux piétons, aux vélos et à la végétation. Réduction du nombre de voies de circulation automobile, création d'un parc linéaire, création de pistes cyclables, végétalisation (fin des travaux : 2030)” ;
- “Création d'une ferme urbaine sur l'avenue d'Innsbruck (2026)” ;
- “Déconstruction de l'autopont avenue des États-Généraux pour laisser plus de place aux piétons et aux vélos et améliorer les services sur ce secteur. Démarrage des travaux : automne 2025”.

Le projet affiche des promesses de mixité fonctionnelle (“Une ville vivante et solidaire”), de prise en compte des enjeux environnementaux (“Une ville exemplaire du point de vue environnemental”), de favorisation de l’emploi (“Un pôle économique majeur”) et de facilitation de la mobilité (“Une ville où tout devient facile d’accès”).

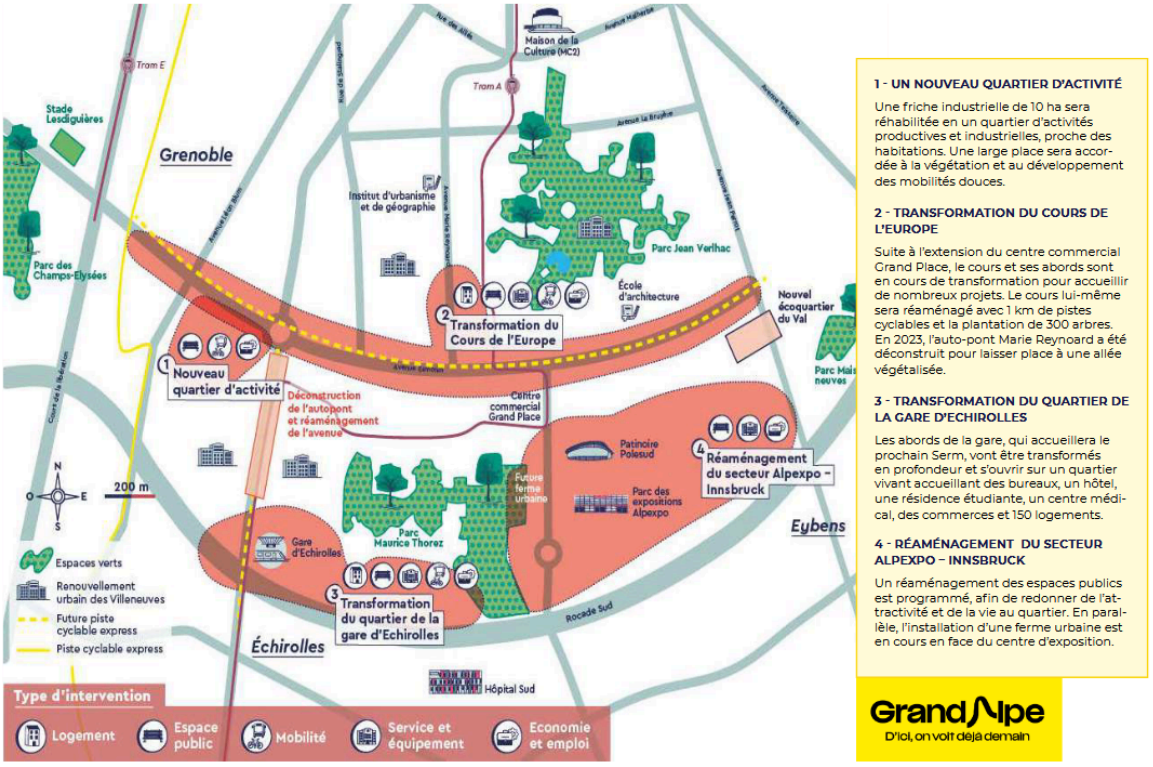

https://www.grenoblealpesmetropole.fr/337-grandalpe.htm

Au prise de l'écologie

Parmi les ambitions du projet, on trouve "**Une ville exemplaire du point de vue environnemental**" (site du projet). Cette ambition est déclinée en trois points :

- "s'adapter au changement climatique",
- "veiller à la santé des habitant·es",
- "vivre en ville, habiter dans un parc."

Ce qui est majoritairement mis en avant ici, c'est la volonté de planter des arbres, de remplacer des surfaces "bétonnées" par des" sols perméables et vivants", et de favoriser les déplacements à pied ou à vélo.

Le thème des **mobilités** est mis en avant par l'ambition "**Une ville où tout est accessible**". Le projet devrait renforcer la place des déplacements à pied, à vélo, en train et en transports en commun grâce :

- À l'aménagement de nouvelles pistes cyclables,
- À des aménagements censés être "plus confortables pour les piétons" : élargissement et ombragement de trottoirs, créations de passages piétons "sécurisés".
- La "transformation" de la gare d'Échirolles : elle devrait être plus "accessible" et permettre d'accueillir les futurs trains du Service Express Régional Métropolitain[96] (RER métropolitain).

Deux promesses sont aussi affichées (site de la Métropole) : "Expérimenter de nouveaux modes de constructions durables", "Miser sur les énergies renouvelables". Ces deux aspects ne sont toutefois pas détaillés à cet endroit.

Les ambitions du projet que nous saluons :

- **Une place moindre pour la voiture** et des aménagements qui doivent favoriser le vélo, la marche, les transports en commun. En effet, cette orientation a notamment pour effet de réduire les émissions de polluants nocifs pour la santé, mais aussi de gaz à effet de serre, participant ainsi à l'atténuation du changement climatique.
- **L'utilisation de surfaces déjà artificialisées** est évidemment positive au regard de la pression sur les sols non-artificialisés.
- **Une grande place laissée à la végétation.** Cette volonté est pertinente au regard de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de vie. Cela participe aussi au maintien de sols perméables (permettent l'infiltration de l'eau) et vivants, favorisant ainsi la biodiversité en ville.

Au contraire, les points qu'il nous paraît nécessaire de discuter :

- **L'agrandissement du centre commercial Grand Place**, qui s'inscrit dans la dynamique du projet GrandAlpe, est le signe du choix de **favoriser un mode de**

[96] Pour en savoir plus : site du gouvernement, Services Express Régionaux Métropolitains

consommation (voire de sur-consommation) incompatible avec le respect des limites planétaires et délétère pour le dynamisme des commerces de proximité.

- Les porteurs de projet affichent un programme séduisant mais dont les **conditions de mise en œuvre sont inconnues à ce jour**, et conditionnent leur succès. En voici quelques unes listées avec les questions qu'elles soulèvent :
    - "Miser sur les énergies renouvelables" : comment ? à quelle échelle ?
    - "Expérimenter de nouveaux modes de constructions durables" : lesquels ? à quelle échelle ? durable en quel sens ?
    - "Désimperméabiliser les sols" : comment ? quelle surface ?

En résumé, le projet GrandAlpe est **une certaine vision de ce que peut être la ville de demain.** Le recul affiché de la place de la voiture individuelle au profit des modes de déplacements actifs (marche, vélo) et collectifs (transports en commun) est favorable à une diminution des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique) et des polluants atmosphériques (santé), ainsi qu'à un changement des pratiques individuelles plus compatibles avec les enjeux environnementaux locaux et globaux. Le souci de préserver ou recréer des espaces arborés et des sols perméables est également positif au vue des bénéfices potentiels au regard de l'adaptation au changement climatique (atténuation de l'îlot de chaleur urbain,limitation des inondations). Cependant, ces orientations affichées *a priori* appellent à une certaine vigilance : leur mise en œuvre doit rester ambitieuse et cohérente avec les effets recherchés. Par ailleurs, **elles ne doivent pas éclipser le coût environnemental réel du projet** qui comprend les opérations réalisées, mais également l'activité économique qu'il favorise. **L'agrandissement du centre commercial est une grave erreur écologique et sociale.** Les arbres plantés ne sauraient masquer l'impact environnemental des activités favorisées sur ce territoire.

<u>Au prisme de la justice sociale</u>

Le projet Grand'Alpe est un projet majeur pour le territoire. Les documents de présentation du projet indiquent que ¼ de sa superficie est amenée à se transformer et près d'un milliard d'euros d'investissements publics et privés sont mobilisés dans ce projet d'envergure exceptionnelle.
Le périmètre de Grand Alpe comprend 2 des 10 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) du territoire de la Métropole : Villeneuve - Village Olympique (Grenoble) et Essarts-Surieux (Echirolles). Les QPV sont des territoires urbains comprenant au moins 100 000 habitant·es et présentant un écart de revenus de la population par rapport à celle du territoire national et de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier. La politique de la Ville désigne "l'ensemble des politiques publiques qui visent à réduire les inégalités de développement au sein des territoires urbains par des actions dans plusieurs domaines : aménagement urbain, accès à l'emploi, aux droits, aux soins, à la culture, aux loisirs, etc." [97]
Grand Alpe comprend également le projet de renouvellement urbain (réhabilitation de logements, équipements et espaces publics) des Villeneuves de Grenoble et Echirolles visant à en faire "le 1er écoquartier populaire".

[97] Site de Grenoble Alpes Métropole, contrat de Ville

Parmi les ambitions du projet Grand'Alpe on retrouve :

- Offrir un cadre de vie privilégié et miser sur la mixité

    - Offrir un cadre de vie apaisé et sécurisé
    - Mixer les populations et les activités
    - Penser le projet avec les habitants
    - Proposer des espaces publics de qualité
    - Rénover les habitations et les bâtiments[98]

Ainsi, le projet Grand Alpe comporte donc une **forte intention de justice sociale.**

Côté habitant·es, ces rénovations semblent attendues - même s'il est difficile de porter une telle affirmation pour l'ensemble du projet Grand'Alpe qui est en fait composé de multiples projets. On peut prendre l'exemple de la rénovation de logements du Village Olympique par le bailleur social SDH au sujet duquel Wafaa, référente du comité d'habitants, a déclaré au Dauphiné Libéré ***« Ce chantier était vraiment important parce que le quartier date quand même des Jeux olympiques d'hiver de 1968. Il fallait un petit renouveau, un rafraîchissement. »***[99]. Néanmoins, comme le rapporte l'article du Dauphiné Libéré, le résultat provoque le mécontentement de certains habitant·es déçues du résultat technique (balcon inondé à la moindre pluie et dont l'eau stagne, pas de gain de confort thermique) ou de la prise en compte du patrimoine du quartier. Ces dernier·es ont choisi de troubler l'inauguration du projet afin d'exprimer leur mécontentement. Une des habitantes a interpellé les décideurs en disant *« On a fait remonter des problèmes mais rien n'a changé depuis. »*

Ainsi, le mécontentement d'habitant·es quant au résultat d'un projet de rénovation sensé leur "offrir un cadre de vie privilégié" interroge quant à la portée réelle d'un tel projet en termes de justice sociale. Surtout, cela pousse à s'intéresser à la façon dont les habitant·es ont été associé·es à ce projet.

<u>Au prisme de la démocratie</u>

Le projet Grand Alpe est un projet d'"**urbanisme négocié**", c'est à dire qu'il *"se définit par la **co-construction du projet urbain entre des acteurs publics et des acteurs privés**. Il s'inscrit en opposition à un urbanisme planificateur, qui implique une forte maîtrise foncière et la prescription d'orientations programmatiques et architecturales de la puissance publique, ou à un urbanisme réglementaire, qui laisse aux documents d'urbanisme le soin de cadrer les développements privés".*[100] Ce choix, de plus en plus populaire dans l'aménagement urbain, semble avoir été fait par la Métropole, d'une part pour composer au mieux avec les projets des acteurs privés déjà présents sur la zone et propriétaires de certaines parcelles. D'autre part, ce choix **permet aux acteurs publics de trouver de nouvelles sources de financement pour leurs projets urbains** dans un contexte de baisse des dotations de

[98] Site de Grenoble Alpes Métropole, GrandAlpe
[99] Le Dauphiné Libéré, "Je suis très en colère" : la rénovation du Village Olympique divise", 05/10/2025
[100] Wikipédia, Urbanisme négocié

l'Etat aux collectivités. Comme l'illustrent les propos d'Eric Piolle rapportés par le directeur adjoint Ville Durable de la Ville d'Echirolles à Lisa Piris qui l'interrogeait dans le cadre de son mémoire de Master sur GrandAlpe : *« Aujourd'hui, on n'a pas la bande passante pour tout faire dans les villes »*[101].

Cette tendance illustre les dilemmes auxquels les élus peuvent se retrouver confrontés face à la réalité des moyens, de plus en plus limités, dont disposent les collectivités locales.

Cela interroge également sur la compatibilité entre les intérêts publics, censés représenter l'intérêt général, et les intérêts privés de rentabilité.

Dans son mémoire de géographie "L'urbanisme négocié à l'oeuvre dans les grands projets urbains : le cas du projet Grandalpe - Grenoble-Alpes-métropole"[102], Lisa Piris relate **le poids important de l'entreprise ATOS dans le projet de requalification du quartier de la gare à Echirolles** (un des "sous-projets" de GrandAlpe). En effet ATOS, qui était déjà propriétaire d'un tènement dans le quartier, a souhaité regrouper différentes activités sur ce site et a donc négocié à partir de 2015 avec la Ville d'Echirolles. Elle a donc présenté un permis de construire à la Ville qui a fait débat car il comprenait notamment un parking silo de 549 places, contraire aux objectifs de mobilité de la Ville et la Métro qui prônent, notamment à travers les orientations du Plan Local d'Urbanisme, la mutualisation des espaces de stationnement et les mobilités actives. *"La commune d'Échirolles n'est alors pas en position de force pour négocier comme le laisse entendre plusieurs personnes interrogées. « Après, à partir du moment où on arrive et on dit : nous, on ramène 1000 emplois sur Échirolles, et on va faire un laboratoire d'intelligence artificielle, qui sera certainement de classe mondiale, je pense qu'au niveau de la commune, de l'agglo, tout le monde se dit : on va les aider, on ne peut pas louper une affaire pareille. Notre poids aide à développer le système, c'est évident. Vous avez une entreprise qui arrive avec 1000 personnes, on ne peut pas dire non, ça ne se dit pas, ça ne se refuse pas. Personne ne refuse un truc pareil » (Directeur immobilier, ATOS, 2020). "*[103]
Le permis à alors été accepté, ce qui a été contesté par certains acteurs comme l'ADTC qui a adressé en 2019 un courrier au maire d'Echirolles pour dénoncer *« un certain manque d'exigence de la mairie d'Échirolles vis à vis du promoteur »*[104].

Lisa Piris rapporte également que lors de la seconde phase du projet, ATOS a souhaité valoriser le foncier restant en le cédant à un ou plusieurs opérateurs. La Métropole, souhaitant conserver la cohérence d'ensemble à l'échelle du secteur a changé de position pour " *se montrer beaucoup plus volontariste et sécuritaire que sur la première phase, en s'appuyant sur différents outils de cadrage."*[105] La Métropole et la Ville d'Echirolles ont alors, entre autres, passé une **convention d'objectifs avec ATOS** afin de cadrer certains aspects du projet (aspects fonciers, éléments à intégrer, participation financière, gouvernance, etc.).

---

[101] Lisa Piris. L'urbanisme négocié à l'oeuvre dans les grands projets urbains : le cas du projet Grandalpe - Grenoble-Alpes-métropole., p.8
[102] Idem
[103] Idem, p.72
[104] Idem, p.73
[105] Idem, p.78

Ainsi on voit à travers cet exemple que **l'intérêt économique (la création d'emplois sur le territoire) a poussé les collectivités à accepter un projet qui ne respectait pas certaines de leurs lignes en matières de politiques publiques**. Dans un second temps, la Métropole a néanmoins changé de posture et rééquilibré le rapport de force avec ATOS.

Cette place importante donnée aux acteurs privés dans le projet Grand'Alpe **interroge d'autant plus sur la place laissée aux habitant·es,** véritables usagers du territoire au quotidien mais qui ne disposent pas du poids de négociation d'une entreprise comme ATOS.
Lisa Piris indique que la déclaration d'intérêt métropolitain a amené la mise en place d'un **"vaste dispositif de concertation"**[106] (sessions de rencontre avec un triporteur, un forum ouvert, des ateliers et des visites de sites réunions publiques) autour de projets de Grand'Alpe. En effet, sur le site metropoleparticipative.fr sont indiquées les différentes enquêtes publiques (réglementaire, menée par des commissaires enquêteurs mandatés par le tribunal administratif) et consultations (volontaires de la part de la Métropole) menées dans le cadre du projet.
Sur la page de la concertation dédiée au "projet d'aménagement de la Centralité Sud" il est indiqué ***"Un projet d'une telle importance ne peut se faire sans les habitants et les acteurs du territoire.*** *La Métropole engage une première démarche de concertation spécifique entre janvier et mai 2019, sur une partie du périmètre. L'objectif ? Partager le diagnostic, faire émerger des scénarios d'aménagement partagés sur plusieurs secteurs du territoire puis travailler sur des propositions d'aménagements concrètes. De nombreuses manières de participer sont proposées : rencontres sur l'espace public, Forum ouvert, ateliers de concertation, visites de sites, contributions numériques…"*[107]

Ainsi, la Métropole affiche une **forte volonté d'association des habitant·es** au projet qui se traduit par la mise en place d'un **dispositif de concertation.**

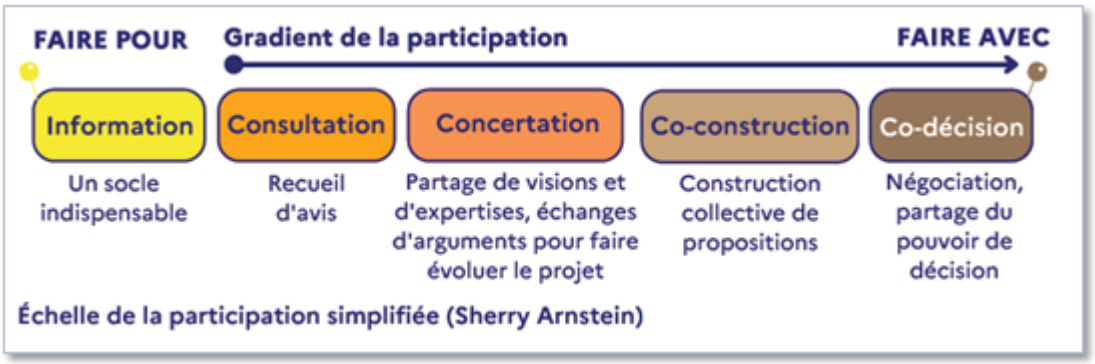

Echelle de la participation simplifiée (Sherry Arnstein), Cerema,
https://boussole-participation.cerema.fr/

Or, comme le théorise la sociologue Sherry Arnstein en 1969, il existe plusieurs niveaux de participation des citoyen·nes dans les projets portés par les acteurs publics. Selon le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et

[106] Idem, p.76
[107] Site Métropole Participative, Consultation projet d'aménagement de la Centralité Sud

l'aménagement) *"**La concertation est le premier niveau qui permet aux citoyens d'avoir une part d'influence** et qui constitue une "participation" effective. Elle suppose une relation où on échange des visions, des expertises, des arguments, et où on commence à construire collectivement un point de vue et des propositions. Elle exige de rendre compte de la façon dont on a pris en compte (ou pas) les contributions pour faire évoluer le projet."*[108]

C'est donc bien ce que propose la Métropole, qui ouvre des espaces permettant aux citoyen·nes de donner leur avis sur le projet. La Métropole choisit ensuite comment et si elle prend en compte ces retours. Mais elle **ne souhaite pas faire de co-construction ou co-décision avec les habitant·es**, de manière à rester décisionnaire. **Il n'est d'ailleurs pas indiqué sur le site Métropole Participative de quelle manière les retours exprimés lors des différentes consultations menées ont été pris en compte.**

De plus, il apparaît un **certain décalage entre la vision qu'à la Métropole des actions de concertation qu'elle mène et la perception des habitant·es concerné·es**.
En témoigne l'exemple de la rénovation du Village Olympique, dont se félicitent Christophe Ferrari (président de la Métropole) et Eric Piolle (Maire de Grenoble) qui ont déclaré lors de la cérémonie d'inauguration - troublée, rappelons-le, par des habitant·es mécontent·es - : *« C'est un quartier symbolique et important qui représente notre volontarisme collectif. La Métropole ne peut se féliciter de ses réussites sur le plan économique si elle ne les transforme pas également en actions pour les quartiers populaires. »* (Christophe Ferrarri). Ou encore souligné "*l'ambition commune [de la Ville] avec la Métropole*" pour Eric Piolle.[109]

Alors que la Présidente de l'union locale de la confédération générale du logement, Zhora Chorfa disait, elle : ***« Nous n'avons pas eu de réunions de concertation, mais d'informations, les bailleurs confondent toujours les deux termes…*** *Le seul semblant de concertation, c'était sur les volets. »*[110]

<u>Ce qu'en pense le GAC</u>

Le projet Grand Alpes est un projet d'envergure qui vise à transformer la "centralité Sud" de la métropole dans les prochaines années. Certains travaux, notamment de rénovation et de réaménagement sont attendus par les habitant·es de ces quartiers politique de la Ville.

D'un point de vue environnemental, nous saluons la réduction de la place de la voiture et le développement des transports en commun et modes actifs (marche, vélo) ainsi que la végétalisation, qui sont des actions essentielles pour adapter la ville au changement climatique et contribuer à son atténuation. Néanmoins, **nous dénonçons fermement l'impact écologique de l'agrandissement du centre commercial Grand'Place** (incitation à la surconsommation, développement des enseignes de fast-fashion), achevée en 2023 par l'entreprise Klepierre (propriétaire) avec le soutien de la Métropole et la Ville d'Echirolles

---

[108] CEREMA, L'échelle d'Arnstein et les différents degrés de participation
[109] Le Dauphiné Libéré, "Je suis très en colère" : la rénovation du Village Olympique divise", 05/10/2025
[110] Idem

Nous pensons que ce projet ne peut se faire sans les habitant·es.
Néanmoins, la place laissée aux habitant·es ne nous semble pas suffisante, notamment en comparaison de celle donnée aux acteurs économiques.

Nous avons conscience que ce choix de réaliser ce projet selon les règles de l'urbanisme négocié, en y associant fortement les acteurs économiques a été fait pour maximiser la capacité d'action de la Ville dans un contexte de restriction budgétaire. Cela illustre encore une fois la **difficulté de la position d'élu·e face aux baisses de dotations de l'Etat**.

Néanmoins il nous paraît **essentiel et urgent de passer d'une logique de concertation à une logique de co-construction (a minima) et de co-décision avec les habitant·es dans le plus de situation possibles.**

Comme pour le projet Neyrpic, qui lui, a soulevé de fortes oppositions des associations écologistes et des habitant·es, la majorité de Christophe Ferrari construit des politiques publiques pensant connaître ce qui est bon pour les habitants et habitantes.

Conclusion de l'analyse de la démocratie métropolitaine

La cérémonie des vœux est traditionnellement un exercice consensuel où il est aisé de flatter son auditoire. Pourtant, même dans ce contexte, Christophe Ferrari révèle sa vision de la gouvernance métropolitaine centrée sur les élu·es plutôt que sur une participation citoyenne aux décisions. Dans son discours de vœux pour 2025, le président de la Métropole Grenoble-Alpes déclare :

"*Mais que de chemin parcouru ! Que de fiertés. Que de réussites et de victoires pour le territoire. Elles sont si nombreuses. C'est évidemment un peu grâce à nous, grâce à l'exécutif, grâce aux débats et au travail mené avec les Maires, les élu·es municipaux. C'est aussi bien sûr grâce à vous toutes et tous, grâce aux partenaires publics, privés, universitaires, associatifs évidemment – soyez-en chaleureusement remerciés – grâce à nos agents dont je salue l'engagement et le professionnalisme.*"

Cette citation n'est qu'un exemple illustratif de la **culture politique de Christophe Ferrari, où les élu·es sont considéré·es comme légitimes pour prendre les décisions à la place des citoyen·nes**, tant qu'ils consultent les parties prenantes. Dans cette vision classique républicaine, la consultation des acteurs institutionnels et associatifs suffit, sans que les élu·es ne soient tenus de prendre en compte les avis exprimés. Les citoyen·nes ordinaires sont notablement absents de cette énumération des artisans du succès métropolitain, reflétant une approche de la démocratie locale où la participation directe des habitant·es aux décisions est loin d'être une priorité.[111]

[111] DISCOURS DE CHRISTOPHE FERRARI. VŒUX 2025 AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE. Président de Grenoble Alpes Métropole. Document téléchargé.

Contrairement à la municipalité grenobloise, **la métropole de Grenoble sous la présidence de Christophe Ferrari n'a pas manifesté de volonté particulière d'associer les citoyen·nes aux décisions.** Dès le départ, et sa réélection comme président de la métropole en 2020, Christophe Ferrari a montré qu'il avait pour principale motivation son destin politique personnel au prix de la désunion avec les autres partis qui composent depuis la majorité métropolitaine.

Pour qui a compris l'importance d'associer les habitant·es et acteur·trices au cœur des décisions, l'enjeu principal réside dans l'élaboration d'une stratégie pour les municipales de 2026 visant à remplacer le président actuel par une personne sincèrement convaincue de l'importance fondamentale de l'organisation d'une démocratie la plus directe possible.

Partie 3 : Freins institutionnels et culturels à l'ambition démocratique, écologique et sociale à Grenoble et dans la Métropole : le point de vue du GAC

Le bilan démocratique de l'équipe d'Eric Piolle à Grenoble depuis 2014 présente un tableau contrasté, mêlant ambitions novatrices et obstacles structurels. **En 2014, Piolle est élu maire avec la promesse de "refonder la démocratie locale**". Cependant, la mise en œuvre de ces ambitions s'est heurtée à de nombreux défis, tant externes qu internes à la municipalité. Pour la métropole, les logiques du groupe de Christophe Ferrari s'apparentent plus à des pratiques politiques "à l'ancienne".

Contraintes budgétaires

La **baisse des dotations aux collectivités en 2015** a considérablement réduit les marges de manœuvre financières pour soutenir ces initiatives participatives. En effet, le budget dont dispose une collectivité territoriale est constitué par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (qui représente en moyenne 19% des recettes de fonctionnement d'une collectivité) et par les recettes issues de la fiscalité locale (taxes d'habitation, foncière, sur les entreprises, etc.) qui représentent en moyenne 60% des recettes de fonctionnement[112].

Cette contrainte budgétaire a eu un impact direct sur la capacité de la municipalité à déployer pleinement ses ambitions démocratiques. Le manque de budget, résultant de cette baisse de dotations, a limité la portée des projets participatifs et des initiatives citoyennes, obligeant l'équipe a prioriser certains services publiques plutôt que l'implication citoyenne.

Si la contrainte budgétaire est bien réelle, **certains choix faits en réponse par l'équipe municipale sont critiquables par leur manque d'alignement avec le projet originel de la municipalité et leur manque de transparence**. La fermeture de services publics de

[112] Le Monde, Baisse des dotations : Pourquoi les maires manifestent

proximité dans les quartiers populaires, décidée dans le cadre d'un "Plan de sauvegarde" visant à réduire les dépenses municipales, vivement critiquée à l'époque, en est un exemple criant. Ces décisions, présentées comme contraintes par l'héritage budgétaire difficile et les baisses de dotations de l'État, ont été perçues comme allant à l'encontre des promesses de renforcement de la démocratie locale et des services publics. De fait, le Postillon dans son numéro de février-mars 2017 révèle que la fermeture des bibliothèques résulte d'un choix budgétaire fait par l'équipe municipale, afin de réduire les dépenses de fonctionnement (en réduisant la masse salariale) dans le but d'augmenter ses capacités d'investissement.[113]

Des espaces de facilitation mal(-)menés

De plus, **l'opposition politique s'est infiltrée dans les réunions publiques et les instances participatives**, cherchant à entraver le dialogue entre les citoyen·nes et les élu·es. Cette stratégie, motivée par des fins électorales et de carrière personnelle, a compliqué la mise en place d'un véritable espace de dialogue constructif. Les réunions publiques, censées être des lieux d'échange et de co-construction, se sont parfois transformées en arènes de politique politicienne, détournant ainsi leur objectif initial.

Le manque d'expérience technique en matière d'animation de réunion et de facilitation en politique en grand groupe a également conduit les élu·es à organiser des réunions classiques, où ils se retrouvaient sur une estrade à informer les citoyen·nes assis en rangs d'oignons. Cette configuration traditionnelle n'a pas favorisé l'émergence de formats plus constructifs et sollicitant l'intelligence collective. Heureusement, dix ans plus tard, **les expérimentations de démocratie directe et d'assemblées décisionnelles nous ont outillés pour éviter ces écueils.** Ces nouvelles méthodes permettent aujourd'hui d'envisager des formats de participation plus dynamiques et inclusifs, capables de mobiliser réellement l'intelligence collective et la vision politique des citoyen·nes dans l'élaboration des politiques publiques.

Défis juridiques et tension avec l'État

Sur le plan juridique, l'expérience grenobloise a révélé les limites du cadre légal actuel pour la transformation démocratique. E**n 2018, le tribunal administratif a annulé la votation d'initiative citoyenne, estimant qu'elle ne pouvait inclure les résidents étrangers**. Bien que l'équipe, conseillée par des experts comme Raul Magni-Berton, professeur de sciences politiques, aurait pu anticiper ces écueils juridiques qu'elle connaissait pertinemment, cet épisode illustre le r**apport de force imposé par l'État à une grande ville gagnée par la gauche via la pression constante de la Préfecture.**

Cette situation a créé une **atmosphère de "citadelle assiégée" pour la municipalité**, renforçant le sentiment d'être constamment sous le regard scrutateur et potentiellement hostile des institutions étatiques et de la société civile organisée. Cette tension entre les ambitions locales et le cadre légal national a mis en lumière la **nécessité d'une réflexion plus large sur l'articulation entre innovation démocratique locale et cadre juridique national.**

[113] "Pourquoi les bibliothèques ont été sacrifiées ?" Le Postillon n°39, février-mars 2017

Culture politique et résistances internes

La persistance d'une **culture politique traditionnelle** issus de la formation dans les partis politiques au sein même de l'équipe municipale a entravé le déploiement d'une véritable dynamique démocratique. La plupart des élu·es restent attachés à une vision **républicaine** plus **jacobine** et **hiérarchique** du pouvoir, une culture **incompatible avec une réelle capacité de partager le pouvoir largement**. Cette tension entre volonté de changement et résistances internes illustre la difficulté à transformer en profondeur les pratiques politiques, même au sein d'une équipe se revendiquant d'un renouveau démocratique.

La conviction des élu·es de gauche selon laquelle il est nécessaire d'avoir des représentants capables d'écouter les citoyen·nes et de trouver des solutions à leur place a souvent conduit à une approche descendante. Cette vision était en contradiction avec les principes de participation affichés par la municipalité. La culture managériale, fortement incarnée par Eric Piolle en raison de son parcours de manager dans une entreprise privée, privilégiait l'efficacité hiérarchique à court terme plutôt que la coopération ouverte. Or, cette dernière a démontré son efficacité sur le long terme. Ce choix a freiné l'émergence d'une véritable co-construction des politiques publiques avec les citoyen·nes et la société civile.

Composition de l'équipe et représentativité

La composition de l'équipe municipale, comme métropolitaine peut être aussi pointée du doigt comme un facteur limitant. Le **manque de diversité** sociale au sein des élu·es a pu restreindre leur capacité à appréhender et surtout à mobiliser différentes communautés dans les dispositifs participatifs. Cette homogénéité relative pose la question de sa capacité à incarner et mettre en œuvre un renouveau démocratique véritablement inclusif.

Le **peu de culture associative et d'engagement militant** de terrain au sein de l'équipe municipale a aussi contribué à un manque de confiance interne envers les acteurs associatifs. Cette distance avec le tissu associatif local a conduit à une tendance à la municipalisation des initiatives plutôt qu'à un réel empowerment de la société civile organisée.

Un rapport interne a souligné le manque de diversité parmi les participants aux dispositifs participatifs, largement issus de milieux favorisés, tandis que les quartiers populaires restaient marginalisés. Cette réalité pose la question de l'efficacité des dispositifs pour réellement démocratiser la prise de décision et réduire les inégalités territoriales.

Ambitions personnelles et image politique

Les ambitions personnelles d'Eric Piolle ont influencé sa gestion de la ville. Sa volonté de lisser l'image politique de Grenoble était liée à sa future candidature présidentielle. Cette stratégie a rendu difficile toute remise en question publique ou reconnaissance d'erreurs.

Ce changement d'attitude est devenu perceptible au cours du deuxième mandat, lorsqu'il a décidé de viser la présidence. Certains acteurs locaux ont interprété cette posture

comme de l'arrogance. Cette situation illustre les risques inhérents au système de république représentative.

La nécessité de maintenir une image positive pour ses ambitions nationales a parfois primé sur la transparence et l'autocritique nécessaires à une gouvernance locale efficace. Ce dilemme entre ambitions personnelles et gestion municipale met en lumière les défis de la démocratie locale face aux enjeux politiques plus larges.

L'équipe municipale a manifesté une propension à l'action directe et à la démonstration ostensible de ses réalisations, au détriment du soutien aux initiatives citoyennes préexistantes. Cette attitude a parfois été interprétée comme un défaut d'humilité et une forme de présomption. Une telle démarche s'est révélée en contradiction avec l'ambition initiale de catalyser et d'épauler l'engagement citoyen, plutôt que de s'y substituer. Ce glissement dans l'approche municipale a suscité des interrogations quant à la véritable nature de la participation citoyenne promue par l'équipe de Piolle, et a mis en lumière les tensions inhérentes entre l'action institutionnelle et l'autonomie des initiatives citoyennes.

Corruption

En 2023, Éric Piolle, avec trois coaccusés, a été condamné par la cour d'appel de Grenoble à 8.000 euros d'amende avec sursis pour favoritisme, dans l'affaire de la fête des Tuiles :
"La municipalité grenobloise était accusée d'avoir attribué sans mise en concurrence un marché public à une association pour l'organisation d'une fête populaire qui se tient chaque année depuis 2014 sur l'une des principales artères de la ville."[114]

Depuis, Eric Piolle, et son ancienne première adjointe Elisa Martin, sont visé·es par une enquête pour "Concussion" et "Recel de délit", enquête préliminaire ouverte par le parquet de Grenoble le 5 juin 2024. Eric Piolle n'a pas encore été jugé, il est donc présumé innocent. Dans le même temps, le parti Écologiste a démi Eric Piolle de son mandat de porte-parole national du parti suite à ces accusations qu'il ne dément pas. Il est reproché à Eric Piolle, suite à des révélations d'un proche collaborateur :

"Eric Piolle aurait passé, en décembre 2016, un marché avec un proche collaborateur : il lui proposait de lui verser une augmentation de salaire importante, qui le faisait passer de 3 000 euros à 3 600 euros mensuels. Mais à une condition, moins avantageuse : il devait rétrocéder 400 euros en liquide à la première adjointe à la mairie, Elisa Martin, également cofondatrice du Parti de gauche, ancêtre de LFI.
Un agrément illégal, qui aurait perduré durant quatre ans, jusqu'au départ du collaborateur de M. Piolle, et permis à Mme Martin, devenue députée en 2022, de percevoir 16 800 euros en liquide au total. Si la somme paraît faible par rapport à d'autres affaires de détournement, l'ironie provient de ce qu'elle semble avoir été destinée à compenser les propres engagements de campagne du maire de Grenoble et de son adjointe."[115]

---

[114] "Eric Piolle, le maire de Grenoble, condamné en appel dans une affaire de favoritisme" , Le Monde
[115] "Eric Piolle visé par une enquête : un délit de « concussion » reproché au maire de Grenoble", Le Monde

Ces deux affaires nous interrogent sur l'éthique du maire de Grenoble et sa capacité à mener les actions politiques sur lesquelles Grenoble En Commun s'est engagé quand son action est freinée par des affaires judiciaires, l'opposition demandant sa démission.

Plus que le cas particulier d'Eric Piolle, ce qu'on souhaite souligner c'est que dans un tel climat, difficile d'imaginer des processus de démocratie plus directe.

Pour autant, si ces affaires nous alertent, nous ne souhaitons pas alimenter l'idée du "tous pourris". Il est possible de faire de la politique sans se rapprocher des pratiques d'Alain Carignon. Partager la décision avec les habitant·es est aussi un moyen de réduire les possibilités de corruption par une plus grande transparence.

Cultures politiques en tension

La culture de l'urgence face au changement climatique, portée par EELV, s'est parfois heurtée à la nécessité d'une approche plus progressive et inclusive de la transition écologique. Cette tension entre l'urgence d'agir et le temps nécessaire à la démocratie a posé des défis dans la mise en œuvre des politiques environnementales.

Par ailleurs, la culture politique de la France Insoumise et de l'ex-Front de Gauche composant la majorité municipale, axée sur l'idée de trouver les solutions pour les gens, comme le revendique aujourd'hui François Ruffin par exemple, a pu entrer en contradiction avec les ambitions démocratiques. Cette approche, illustrée par des déclarations comme celle d'Elisa Martin en 2016 dans un entretien avec Thomas Simon, membre du Grenoble Alpes Collectif *"Je ne crois pas à la démocratie, je suis une femme de pouvoir*", révèle la persistance d'une culture politique jacobine et centralisatrice, très forte dans ces deux partis de gauche avec lesquels le reste de la majorité encarté ou non a du composer

Conclusion et perspectives

Nous, citoyens et citoyennes, estimons qu'aujourd'hui, le cadre politique ne nous permet pas de participer aux décisions qui nous concernent. À notre sens, le système représentatif a atteint ses limites. Manque de transparence des décisions, concentration du pouvoir entre les mains de certains, violence du débat politique, exclusion de nombreuses personnes du débat public, conduisent un nombre croissant de personnes à s'investir dans d'autres formes d'engagement politique et à se désintéresser de la vie politique telle qu'elle est organisée aujourd'hui.

Face aux dénis démocratiques, aux risques de gestion autoritaire des affaires publiques et d'accroissement des inégalités, nous souhaitons construire une ville et une métropole garantes des libertés et des droits de chacun·e, où se fabriquent des utopies et les rêves de demain.

Le Grenoble Alpes Collectif se lance dans les élections municipales pour engranger des victoires pour les habitant·es !